Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DES STATISTIQUES, DES ÉTUDES ET DE LA DOCUMENTATION

Tableau de bord de l'intégration

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
Secrétaire général à l'immigration et à l'intégration
Département des statistiques, des études et de la documentation

Décembre 2010

Avant propos

L'intégration des populations migrantes recouvre des réalités complexes, difficiles à modéliser. Les accès à l'emploi, au logement, aux soins, à l'éducation sont dépendants des politiques publiques déclinées dans ces domaines, mais ils sont aussi liés aux parcours individuels, aux capacités personnelles des migrants, à leur projet d'installation. L'intégration, par ailleurs, est un processus à double niveau de lecture, qui concerne à la fois le migrant et le pays d'accueil, et parfois même le pays d'origine.

La constitution d'un outil de connaissance de ces processus était donc particulièrement attendue. Telle est l'ambition de ces indicateurs, destinés à éclairer les différentes facettes du sujet par le croisement des sources disponibles.

Ce travail de collecte et d'analyse est le fruit d'un exercice mené en commun, au sein du Secrétariat général à l'immigration et à l'intégration par le Département des statistiques et la Direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté. Il fournit sur l'intégration, mais aussi sur l'immigration, des données précieuses. Il permet de saisir les difficultés des migrants, de mesurer l'effort des politiques publiques, de distinguer les comportements divergents.

Evidemment, s'agissant d'un outil statistique, l'utilisateur ne pourra pas en tirer d'analyses immédiates, tout au plus des intuitions ou des tendances. Le nombre des facteurs susceptibles d'intervenir dans la description de la population immigrée, de ses sociologies et de ses modes d'insertion dans l'économie, ne permet pas, à ce stade, d'en déduire des conclusions générales ou définitives. Telle n'était pas, en tout état de cause, l'ambition des promoteurs du projet.

Le Directeur de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté

Michel AUBOUIN

Introduction

Le concept d'intégration des migrants s'est imposé dès lors qu'il a été constaté qu'une partie importante de la population immigrée s'installait durablement, voir de façon définitive, sur le territoire national.

Même si le terme a été introduit de façon tardive dans le vocabulaire des politiques publiques, avec la création du HCI en 1990, les premières mesures d'intégration ont de fait accompagné les dispositifs de gestion des flux migratoires, dès le lendemain de la première guerre mondiale.

Le HCI, lui-même, introduira l'idée d'une intégration multidimensionnelle, et prônera la constitution d'indicateurs socio-économiques permettant de la qualifier et d'en suivre les évolutions.

La même démarche fut initiée de façon parallèle dans les instances européennes. Dès la conférence de Groningue (2004), les Etats membres ont pleinement affiché leur volonté d'élaborer des indicateurs permettant d'évaluer les résultats des politiques d'intégration. Il s'agit de déterminer si une politique ou un dispositif visant à favoriser l'intégration a un impact sur les populations concernées. Cinq domaines ont été choisis : emploi, éducation, insertion sociale et citoyenneté active.

C’est dans ce cadre que le service statistique du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration a été chargé de définir et produire une batterie d’indicateurs de l’intégration.. Pour ce faire, le département des statistiques a mis en place et animé un groupe de travail qui a associé des représentants de la direction de l'accueil, de l’intégration et de la citoyenneté (DAIC), du HCI, du secrétariat général du comité interministériel à la Ville (SG-CIV), de l’OCDE, de l’Insee et des services statistiques des ministères sociaux concernés.

L’objectif de la démarche était de retenir les indicateurs de résultats mesurant au mieux l’avancement du parcours d’intégration.

La difficulté de l'exercice tient au fait que la sphère scientifique, pas plus que la sphère politique, n'a une définition de l'intégration. Pour contourner cette difficulté, le groupe a privilégié une approche plus pragmatique. L'objectif, dès lors, n'était pas tant de déterminer le niveau de l'intégration des migrants, à peu près impossible à réaliser, que de comparer les performances des populations immigrées à celle d'une population référence, les Français nés de parents nés Français, dans un certain nombre de domaines jugés indiscutables. Ce choix de la population de référence n’est pas neutre : une telle comparaison accentue les écarts qu’une autre référence, par exemple à l’ensemble de la population résidente, diminuerait.

Il n’a pas été retenu l’idée de construire les comparaisons en tenant compte des géographies locales, en raison de la fragilité qui aurait entachée les statistiques, due à l’étroitesse des échantillons enquêtés. Or, la population immigrée se distingue par sa concentration géographique sur une partie du territoire national. Elle est donc globalement affectée d’une manière plus marquée aux conditions environnementales qui prévalent dans ces zones. Les écarts entre la population cible et la population de référence sont accentués mécaniquement dans des indicateurs nationaux, alors qu’ils seraient moindres s’ils étaient mesurés sur certains territoires (par exemple : la convergence des concentrations géographiques des immigrés avec celles des chômeurs, des jeunes…). L’absence de ventilation infranationale contribue aussi à renforcer les différences.

Enfin, il n'a pas non plus été retenu la construction d'indicateurs prenant en compte le degré de facilitation de l'intégration offerte par les textes législatifs et/ou réglementaires (par exemple : conditions de l'accès à l'emploi, reconnaissance des diplômes universitaires, droits d'adhésion à des organisations syndicales et associatives, droits de vote, etc.). Il ne paraît pas aisé de quantifier la ou les composantes des écarts au motif de l'absence de mesures de cette nature. Cependant, les comparaisons internationales peuvent apporter un éclairage sur ce thème ; de même, pour un même pays, des comparaisons dans le temps devraient prendre en compte les évolutions des textes et des actions engagées en ce sens.

Les efforts déployés pour favoriser l'apprentissage de la langue aux nouveaux migrants et le consensus à peu près général autour de l'importance de la pratique linguistique en tant que facteur d'intégration nécessitaient d'en faire un domaine à part entière. C'est pourquoi, en plus des domaines évoqués ci-dessus, le suivi de la maîtrise de langue écrite et parlée fait partie des volets retenus par le groupe de travail.

L'intégration est un processus qui s'inscrit dans le temps. Le tableau de bord de l'intégration ne prendra toute sa signification que par sa répétition. Il permettra de voir comment évoluent les écarts entre les populations immigrées et la population de référence, à la réserve près que les résultats obtenus décrivent des situations induites par des phénomènes structurels et peu sensibles à variation sur le court terme (excepté, sans doute, les indicateurs sur l'emploi).

Le choix des indicateurs est volontairement réduit pour une meilleure lisibilité. Aussi, le groupe a-t-il décidé de ne conserver que ceux qui paraissaient les plus faciles à appréhender et à alimenter régulièrement, pour favoriser l'approche longitudinale.

Par ailleurs, chacun des indicateurs peut se décliner suivant un certain nombre de critères sociodémographiques multipliant très vite le nombre de tableaux et rendant très problématique l'accessibilité du tableau de bord (âge, sexe, formation initiale, etc.). En effet, derrière chaque indicateur se cachent des effets de structure qui expliquent en partie les écarts et nécessiteraient une étude "toutes choses égales par ailleurs" qui n'a pas sa place dans un tableau de bord. Ce tableau de bord ambitionne juste de donner une vue d'ensemble de l'intégration et surtout d'en saisir les évolutions.

Les sources statistiques disponibles en France permettent sur certains domaines d'aller plus loin que la proposition européenne.

Les tableaux de bord présentés dans ce document, comme cela a été évoqué précédemment, s'inscrivent dans la préoccupation de la Commission Européenne qui s'est donnée pour objectif d'élaborer des indicateurs permettant d'évaluer les résultats des politiques d'intégration dans les domaines cités précédemment : emploi, éducation, insertion sociale et citoyenneté active pour lesquels 14 indicateurs ont été identifiés.

L'ambition de comparaison dans le temps et dans l'espace a naturellement conduit le Réseau des Points de Contact Nationaux Intégration (PCNI : instance d'échanges qui, sous la présidence de la Commission européenne, réunit régulièrement des représentants de chaque Etat membre de l'Union européenne) à ne retenir que des indicateurs pouvant être alimentés pour tous les Etats membres de l'UE-27, donc essentiellement à partir de sources sous règlement européen (LFS et SILC essentiellement[1]).

[1] LFS : Enquête emploi en continu ; SILC : Enquête sur les conditions de vie des ménages

Une diffusion par Eurostat des premiers résultats est prévue début 2011. Il est à noter que la population cible est celle née à l'étranger. Ces premiers résultats se fondent sur l'année 2008.

Par ailleurs, l'OCDE, avec le soutien de la DAIC et du DSED, a organisé le 13 décembre 2010 à Paris, une conférence sur les indicateurs d'intégration dans une optique de comparaison internationale à laquelle ont participé de nombreux experts internationaux.

Il convient de se féliciter des démarches convergentes des pays de l'Union européenne et de l'OCDE sur cette même démarche et sur cette exigence de disposer d'indicateurs dont la finalité partagée est d'adapter les politiques d'intégration dans nos pays respectifs grâce à de meilleurs outils de pilotage.

Quelques précisions sur les indicateurs

Les domaines retenus

- Intégration économique (emploi et revenus)
- Intégration résidentielle
- Intégration scolaire
- Intégration sanitaire
- Intégration citoyenne
- Accueil par la société française
- Acquisition de la langue
- Indicateurs démographiques

Les trois derniers domaines n'ont pas été retenus dans le projet européen. Cependant, les réflexions portées par la Commission ont toujours souligné l'importance de la réciprocité du processus d'intégration : les nouveaux arrivants doivent s'adapter à la société d'accueil et la société d'accueil doit accepter et faciliter l'arrivée des migrants. Par ailleurs, tous les pays reconnaissent qu'il est impossible de s'intégrer sans parler la langue du pays d'accueil et un grand nombre d'actions publiques concernent l'apprentissage de la langue. Les indicateurs démographiques, notamment l'indicateur conjoncturel de fécondité, permettent de mesurer le degré de convergence des comportements.

Le choix de la population de référence

Le groupe a retenu comme population témoin celle des Français nés de parents nés Français quand la Commission européenne préfère retenir la population totale donc y compris les immigrés et leurs descendants. Notre définition accentue les écarts entre populations. La population de référence comprend les Français nés à l'étranger de parents français. En effet, la France retient comme définition de l'immigré toute personne née étrangère à l'étranger, venue s'installer en France. La définition d'un immigré, retenue au plan international, est toute personne résidente née à l'étranger.

Les catégories de population

Le groupe de travail a décidé de retenir les groupes suivants : étrangers, Français par acquisition et descendants d'immigrés, en distinguant les personnes originaires de l'UE (ou, plus précisément, de l'EEE et de la Suisse) et les personnes originaires de pays tiers. Les sources statistiques ne permettent pas toujours de calculer ces indicateurs pour toutes ces populations : soit parce que les échantillons sont trop petits pour une estimation fiable, soit parce que les informations nécessaires pour les isoler ne sont pas disponibles. C'est particulièrement vrai pour le repérage des descendants d'immigrés qui nécessite des informations sur leurs parents.

La population immigrée n'étant pas homogène, il peut être utile d'établir ces indicateurs par grande région d'origine lorsque les sources sont disponibles et suffisamment robustes (cf. les enquêtes sur l'emploi ou sur les revenus des ménages).

Les conventions de calcul

Dans certains cas, l'estimation de l'indicateur fait appel à une convention de calcul restrictive. Ainsi, on pourrait décider de ne suivre que le taux de chômage d'une sous-population très réduite. Le principe de l'indicateur étant de suivre son évolution dans le temps, cela n'est pas gênant : il suffit que la convention soit fidèlement reproduite. Nous avons utilisé

des conventions de calcul pour les revenus des ménages, l'indicateur sur le déclassement professionnel des personnes et les indicateurs conjoncturels de fécondité.

Disponibilité des indicateurs

Certains indicateurs ne sont pas encore disponibles. Ils feront l'objet d'une livraison ultérieure. Il s'agit des indicateurs relevant du domaine de l'acquisition de la langue, du domaine de la santé, de la participation active à la vie politique et associative et de la plupart des indicateurs démographiques.

Synthèse générale

Ce tableau de bord de l'intégration offre une vision plutôt optimiste de l'intégration tout en relevant la persistance de sensibles écarts entre les populations résidant en France.

Le processus d'intégration s'inscrit dans la durée.

Sans surprise, la situation des étrangers qui viennent d'arriver en France est beaucoup plus difficile que celle des Français. Ce constat concerne tous les domaines, excepté, dans une moindre mesure, celui de l'accès aux soins. Néanmoins, ces mêmes étrangers expriment dans l'enquête ELIPA[2] leur satisfaction d'être en France et jugent leur situation meilleure qu'avant la migration. Ce constat s'améliore très nettement avec le temps. Déjà les étrangers présents depuis au moins 5 ans sont dans une bien meilleure situation que ceux qui viennent d'arriver. Leur taux de chômage baisse de presque moitié et, parallèlement, ils sont deux fois plus nombreux à habiter en logement social qui représente, dans le parcours d'intégration résidentielle, une étape essentielle. Les Français par acquisition, présents en France depuis au moins 15 ans, se trouvent dans une situation intermédiaire, à mi-chemin entre celle des étrangers et celle des Français de naissance. Et les performances de leurs enfants sont encore plus proches de celle des Français de naissance. Ce constat est particulièrement net en matière d'insertion professionnelle, de revenus mais aussi de conditions de logement et d'accès aux soins. Les indices de fécondité en fournissent aussi une preuve intéressante : en une génération, les filles d'immigrés ont quasiment le même comportement que les Françaises de naissance. Après 15 ans de présence en France, plus d'un immigré sur deux est devenu Français, signifiant ainsi son attachement à son nouveau pays.

Néanmoins, ce tableau de bord relève quelques points noirs qui contredisent ce constat, dont les deux principaux concernent les difficultés scolaires des descendants d'immigrés et leur insertion professionnelle.

Même si, à situation sociale similaire, les performances des enfants d'immigrés se rapprochent de celles des Français, la part des descendants d'immigrés qui sortira sans aucun diplôme du système scolaire et qui, de ce fait, connaîtra des difficultés pour s'intégrer sur le marché du travail est réellement importante : 35% des enfants d'immigrés sont dans ce cas, et le taux de chômage des descendants d'immigrés sans diplôme est aussi de 35% (et même 43% pour les jeunes hommes), soit le plus fort taux de toutes les catégories étudiées.

Le rapport au pays d'origine et le projet migratoire influent sur la volonté de s'intégrer et par conséquence sur la performance du parcours d'intégration. Dans les domaines où les données par origine sont disponibles, on peut noter des différences entre les performances des immigrés suivant leurs pays d'origine, les performances des personnes originaires d'Asie, hors Turquie, semblent encourageantes.

L'indicateur "d'acceptation par la société française" montre que la société française est de plus en plus tolérante vis-à-vis des étrangers et des immigrés. Ce qui constitue une condition indispensable pour l'intégration des immigrés.

Les personnes originaires des pays de l'Union européenne ont été systématiquement distinguées tant leur parcours d'intégration se distingue de celui des ressortissants de pays

[2] Enquête longitudinale sur l'intégration des primo-migrants

tiers à l'UE. Dans bien des domaines leurs performances sont au moins équivalentes à celles des Français de naissance, si ce n'est meilleures.

Ce tableau de bord donne une image instantanée du degré de l'intégration. Ce n'est qu'avec la reproduction de l'exercice qu'il sera possible de porter un constat sur l'évolution de l'intégration de la population immigrée, et de ses descendants, en France. Néanmoins dans le seul domaine où la dimension temporelle a pu être prise en compte, à savoir le domaine de l'éducation, le constat n'est pas optimiste. En un peu plus de 10 ans, les écarts avec les Français de naissance ne se résorbent pas.

SOMMAIRE

I – INTEGRATION ECONOMIQUE 11
II – INTEGRATION RESIDENTIELLE 24
III – EDUCATION 32
IV – INTEGRATION SANITAIRE 43
V – INTEGRATION CITOYENNE 46
VI – INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES 49
VII –ACCEPTATION PAR LA SOCIETE FRANCAISE 51

Annexe 1 : Les principales sources mobilisées 53
Annexe 2 : Les membres du groupe de travail et des contributeurs 55

I – INTEGRATION ECONOMIQUE

L'intégration dite économique recouvre trois thèmes :

- l'insertion professionnelle
- les conditions d'emploi
- les revenus

I.1 L'insertion professionnelle

- Taux d'activité par catégorie d'individus en fonction de leur origine, leur sexe et leur âge
- Taux d'emploi par catégorie d'individus en fonction de leur origine, leur sexe et leur niveau de diplôme
- Taux de chômage par catégorie d'individus en fonction de leur origine, leur sexe et leur niveau de diplôme
- Taux de chômage par catégorie d'individus en fonction de leur origine, leur sexe et leur durée de présence en France
- Répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle en fonction de leur origine, leur sexe et leur niveau de diplôme
- Part des étrangers parmi les créateurs d'entreprises
- Temps d'accès au premier emploi stable

I.2 Les conditions d'emploi

- Part des actifs occupés qui sont en sous emploi en fonction de leur origine et leur sexe
- Part de la population active ayant un emploi à durée déterminée (CDD, intérim, apprentissage) en fonction de leur origine et leur âge
- Pourcentage de personnes déclassées en fonction de leur origine et de leur sexe

I.3 Les revenus

- Pourcentage d'individus appartenant à un ménage dont les revenus sont inférieurs au seuil de pauvreté
- Niveau de vie médian

Principaux résultats de l'intégration économique

Excepté pour les femmes originaires du Maghreb ou de Turquie, la volonté de travailler des étrangers est très forte. Cependant, ils rencontrent plus de difficultés pour s'insérer sur le marché du travail. Leur taux d'emploi est nettement plus faible et leur taux de chômage, trois fois plus élevé que celui des Français. Le taux de chômage des étrangers comme celui des Français diminue avec le niveau de qualification mais diminue moins pour les étrangers que pour les Français. Les difficultés d'insertion professionnelle des jeunes dont les parents sont originaires de pays tiers sont aussi plus grandes que pour les jeunes de parents nés français. A leur sortie du système éducatif, les enfants d'immigrés rencontrent plus de difficultés que les enfants de parents français pour trouver un emploi stable. Mais les difficultés sont assez semblables pour les non diplômés et les écarts s'accroissent avec le niveau de diplôme. Ainsi, les étrangers tirent moins profit que les Français de leurs avantages ou sont moins pénalisés par leur manque de qualification.

Corollaire de ces difficultés ou au contraire illustration de cette volonté de s'insérer, les étrangers se montrent bien plus entreprenants que les Français pour créer leur propre entreprise.

Les étrangers originaires des pays tiers se retrouvent souvent sur des emplois d'ouvriers ou d'employés et cette situation ne peut s'expliquer entièrement par leur qualification. En effet, leur chance d'accéder à un emploi correspondant à leur qualification est plus faible que pour les Français. Ce constat est particulièrement frappant pour les diplômés du supérieur : un diplômé du supérieur à trois fois plus de chances de se retrouver sur un emploi non qualifié quand il est étranger que quand il est Français et, réciproquement, l'opportunité d'accéder à un emploi supérieur sans diplôme est très faible pour les étrangers.
Leurs conditions de travail sont aussi moins bonnes : ils sont deux fois plus nombreux en sous emploi et sur des statuts dits précaires : CDD, intérim….

L'intégration économique des étrangers est un processus lent. Leur situation s'améliore avec le temps. Les Français par acquisition, donc présents en France depuis longtemps, et les descendants d'immigrés ont des performances intermédiaires entre celles des étrangers originaires des pays tiers et celles des Français. De même, le taux de chômage des étrangers présents depuis plus de 5 ans est plus faible que celui des étrangers qui viennent d'arriver.

En revanche, les étrangers de l'Union européenne se rapprochent de très près de la situation professionnelle des Français.

Le constat n'a quasiment pas évolué entre 2006 et 2009 : les écarts entre les performances des étrangers et celles des Français sont restés constants sur cette période.

Taux de chômage plus élevé, taux d'emploi plus faible, déclassement, emplois précaires, sous emploi expliquent une partie des écarts entre niveaux de vie : 36% des étrangers sont en dessous du seuil de pauvreté contre 10% des Français.

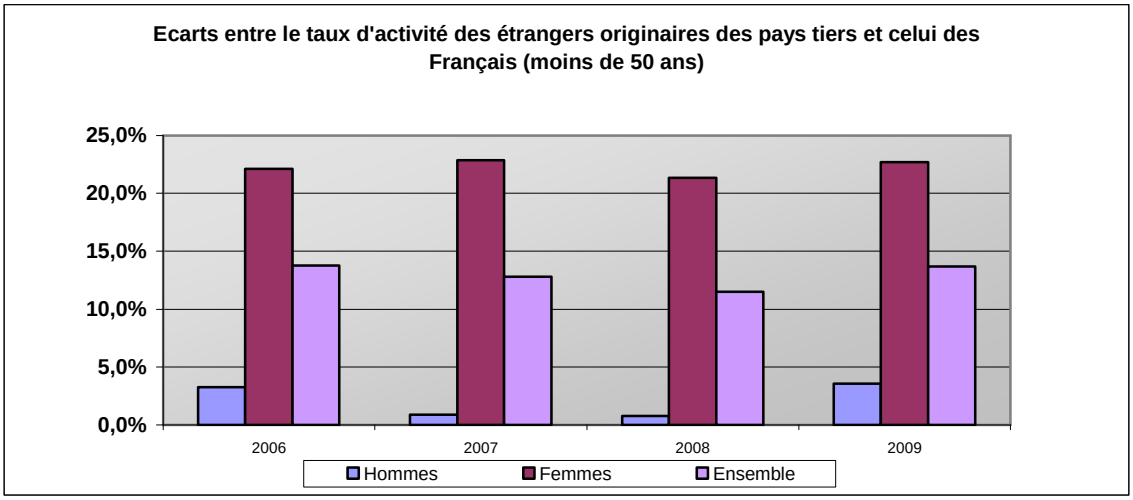
I.1.1 - Taux d'activité par origine, sexe et âge

I. *L'essentiel à savoir*

- ***Résumé :*** *Cet indicateur représente le taux d'activité par catégorie d'individus en fonction de leur âge, leur origine et leur sexe.*
- ***Définition :*** *Le taux d'activité est la part d'actifs (en emploi et au chômage) parmi la population en âge de travailler (15 à 64 ans).*
- ***Source :*** *Enquête emploi en continu - INSEE* ***Années*** *: 2006 à 2009*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :*** *Cet indicateur représente la volonté des personnes à s'insérer sur le marché du travail.*

2009	Moins de 50 ans			50 ans et +			Ensemble		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Etrangers des pays tiers	63%	77%	50%	51%	63%	39%	60%	74%	48%
Maghreb	61%	79%	41%	47%	61%	33%	57%	73%	38%
Autres Afrique	70%	83%	62%	77%	83%	69%	71%	83%	62%
Autres pays tiers	61%	73%	51%	48%	56%	39%	58%	69%	49%
Etrangers de l'EEE	80%	89%	72%	57%	63%	52%	71%	79%	64%
Français par acquisition									
Originaire de l'EEE	88%	93%	84%	54%	55%	53%	69%	71%	67%
Originaire des pays tiers	75%	86%	65%	68%	76%	60%	73%	83%	64%
Total immigrés des pays tiers	68%	81%	56%	59%	69%	48%	65%	77%	54%
Descendants d'immigrés									
originaires de l'EEE	78%	81%	74%	56%	59%	52%	71%	74%	67%
originaires des pays tiers	58%	62%	55%	65%	75%	57%	59%	62%	55%
Français de parents nés français	77%	81%	73%	59%	63%	56%	71%	75%	68%

Lecture : en 2009, 63% de l'ensemble des étrangers originaires des pays tiers disposant de moins de 50 ans travaillent ou recherchent un emploi



II. *Commentaires*

Le taux d'activité des immigrés originaires des pays tiers est de 6 points plus faible que celui des Français. Cet écart est entièrement dû aux femmes. En effet, les hommes immigrés des pays tiers ont un taux d'activité très proche de celui des Français (77% pour les premiers et 75% pour les seconds). En revanche, le taux d'activité des femmes immigrées des pays tiers est 14 points inférieur à celui des Françaises (54% contre 68%), en particulier pour les femmes étrangères originaires du Maghreb (38%) et des autres pays tiers (49%). Cette dernière catégorie comprend les femmes originaires de Turquie qui présentent les taux d'activité les plus faibles.

Le taux d'activité des 50 à 64 ans est très inférieur à celui des moins de 50 ans. Mais il diminue beaucoup moins pour les étrangers que pour les Français de naissance. Les étrangers de l'EEE présentent les taux d'activité les plus élevés chez les moins de 50 ans et parmi les plus faibles pour les plus de 50 ans. Les descendants d'immigrés originaires des pays tiers présentent les plus faibles taux d'activité des moins de 50 ans, mais ils sont aussi plus jeunes, donc plus souvent en études.

L'écart entre le taux d'activité des étrangers des pays tiers et celui des Français n'a pas évolué depuis 2006, que ce soit pour les hommes comme pour les femmes.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***

http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n° 14 et 18

http://www.insee.fr : France Portrait social. Edition 2010

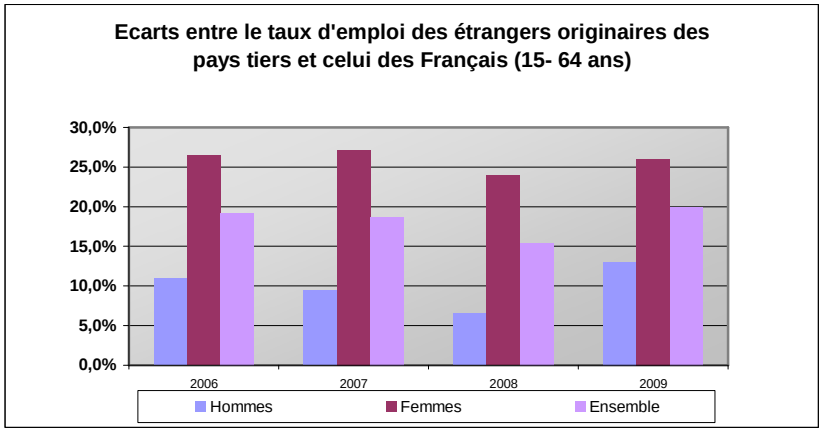
I.1.2 - Taux d'emploi par origine, sexe et niveau de diplôme

I. *L'essentiel à savoir*

- ***Résumé :*** *Cet indicateur représente le taux d'emploi par catégorie d'individus en fonction de leur origine, de leur sexe et de leur niveau de diplôme.*
- ***Définition :*** *Le taux d'emploi est la proportion de personnes disposant d'un emploi dans la population en âge de travailler (15 à 64 ans).*
- ***Source :*** *Enquête emploi en continu - INSEE* ***Années*** *: 2006 à 2009*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :*** *Il reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre.*

2009	Licence et +			BAC			Brevet, CAP, BEP			Sans diplôme			Ensemble		
	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F
Etrangers des pays tiers	59%	64%	54%	52%	59%	43%	49%	60%	35%	39%	51%	29%	46%	57%	36%
Maghreb	59%	70%	43%	54%	63%	40%	47%	60%	27%	33%	45%	22%	41%	54%	27%
Autres Afrique	65%	65%	65%	59%	67%	52%	50%	64%	42%	51%	60%	45%	54%	64%	47%
Autres pays tiers	58%	59%	57%	45%	51%	39%	50%	58%	39%	43%	58%	30%	48%	57%	40%
Etrangers de l'EEE	75%	83%	68%	59%	68%	53%	66%	73%	57%	64%	69%	59%	65%	71%	58%
Français par acquisition															
originaire de l'EEE	73%	66%	76%	74%	78%	71%	74%	79%	69%	49%	52%	46%	64%	67%	62%
originaire des pays tiers	79%	87%	70%	64%	75%	53%	58%	72%	47%	53%	59%	48%	62%	71%	53%
Total immigrés des pays tiers	68%	74%	61%	58%	67%	48%	53%	65%	41%	43%	54%	35%	52%	62%	43%
Descendants d'immigrés															
originaires de l'EEE	75%	74%	75%	74%	79%	69%	64%	68%	59%	46%	51%	40%	64%	68%	60%
originaires des pays tiers	74%	76%	73%	56%	59%	53%	41%	44%	38%	30%	29%	31%	47%	48%	46%
Français de parents nés français	83%	85%	80%	72%	75%	70%	63%	68%	57%	47%	53%	41%	66%	70%	62%

Lecture : en 2009, 59% de l'ensemble des étrangers originaires des pays tiers disposant d'au moins une licence et en âge de travailler occupent un emploi



II. *Commentaires*

En 2009, à peine plus de la moitié des immigrés originaires des pays tiers en âge de travailler ont un emploi contre les 2/3 des Français. La situation est très contrastée suivant le sexe et les diplômes des personnes. Globalement, l'écart entre taux d'emploi des étrangers des pays tiers et des Français est de 13 points pour les hommes et de 26 points pour les femmes.

Pour les hommes, cet écart augmente sensiblement avec le niveau de diplôme. Il est de 21 points en faveur des Français pour les diplômés du supérieur, de 16 points pour les bacheliers, 8 points pour les titulaires d'un brevet ou d'un CAP et de seulement 2 points pour les non diplômés. Le constat est identique pour les femmes mais avec des écarts encore plus importants entre étrangères et Françaises. Ainsi, 80% des Françaises diplômées du supérieur ont un emploi contre 54% des étrangères des pays tiers. Les Français par acquisition ont des taux d'emploi qui se rapprochent de ceux des Français même si pour eux-aussi, les écarts sont plus importants pour les diplômés que pour les non diplômés. Les faibles taux d'emploi des descendants d'immigrés originaires des pays tiers s'expliquent en partie par des effets d'âge, cette population plus jeune étant encore en étude.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***

  http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n° 14 et 18

  http://www.insee.fr : France Portrait social, Edition 2010

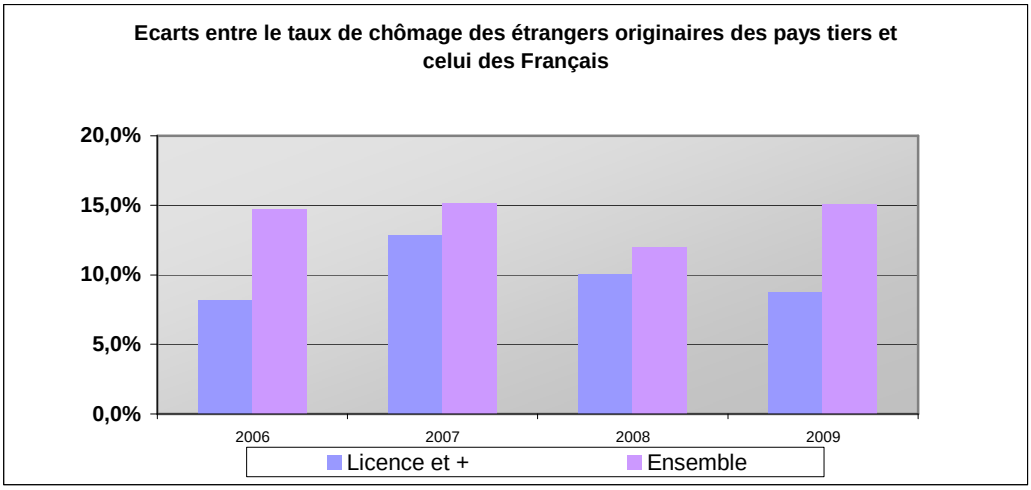
I.1.3 - Taux de chômage par origine, sexe et niveau de diplôme

I. *L'essentiel à savoir*

- ***Résumé :*** *Cet indicateur représente le taux de chômage par catégorie d'individus en fonction de leur origine, de leur sexe et de leur niveau de diplôme.*
- ***Définition :*** *Le taux de chômage représente la part d'individus au chômage dans la population active (15 à 64 ans)*
- ***Source :*** *Enquête emploi en continu - INSEE* ***Années*** *: 2006 à 2009*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :*** *Cet indicateur rend compte des difficultés des personnes pour s'insérer sur le marché du travail.*
- ***Limites de l'indicateur :*** *Cet indicateur dépend beaucoup de la conjoncture économique.*

2009	Licence et +			BAC			Brevet, CAP, BEP			sans diplôme			Ensemble		
	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F	Total	H	F
Etrangers des pays tiers	14%	14%	14%	22%	22%	23%	27%	25%	31%	27%	27%	27%	24%	23%	24%
Maghreb	16%	14%	22%	23%	21%	27%	29%	24%	41%	32%	33%	31%	28%	26%	31%
Autres Afrique	18%	22%	10%	24%	23%	25%	28%	27%	28%	24%	24%	23%	24%	24%	24%
Autres pays tiers	11%	9%	13%	19%	21%	17%	25%	26%	21%	21%	17%	26%	18%	18%	19%
Etrangers de l'EEE	7%	4%	10%	14%	17%	11%	12%	10%	14%	7%	8%	5%	9%	9%	9%
Français par acquisition															
originaire de l'EEE	7%	15%	3%	8%	10%	7%	6%	6%	7%	6%	2%	9%	7%	7%	7%
originaire des pays tiers	7%	6%	8%	15%	12%	18%	17%	14%	20%	21%	22%	20%	15%	14%	17%
Total immigrés des pays tiers	11%	10%	11%	18%	17%	20%	22%	20%	25%	25%	25%	24%	20%	19%	21%
Descendants d'immigrés															
originaires de l'EEE	9%	10%	9%	6%	4%	8%	9%	8%	10%	14%	15%	13%	9%	8%	10%
originaires des pays tiers	10%	9%	11%	14%	16%	13%	24%	26%	21%	35%	43%	23%	20%	24%	17%
Français de parents nés français	5%	5%	5%	6%	6%	7%	9%	8%	10%	13%	13%	14%	8%	8%	8%

Lecture : en 2009, 14% des étrangers originaires des pays tiers appartenant à la population active et disposant d'un diplôme supérieur ou égal à la licence sont au chômage).



II. *Commentaires*

En 2009, le taux de chômage des étrangers des pays tiers est le triple de celui des français (24% contre 8%). Les Français par acquisition originaires des pays tiers sont dans une situation intermédiaire (15%). Les personnes originaires de l'EEE ainsi que leurs descendants présentent les mêmes taux de chômage que les Français. Ce constat est à peu près identique pour les hommes et pour les femmes, même si les taux de chômage des femmes sont presque toujours un peu supérieurs à celui des hommes. Le taux de chômage diminue fortement avec le niveau de diplôme. Cependant, même si les écarts avec les Français diminuent, ils restent pour les diplômés du supérieur de près de 10 points. Ainsi, la probabilité d'être au chômage est deux fois plus élevée pour les non diplômés étrangers que pour les non diplômés Français, et près de 3 fois plus élevée pour les diplômés du supérieur.

La situation des jeunes gens non diplômés, descendants d'immigrés originaires des pays tiers est délicate : leur taux de chômage est de 43% (contre 13% pour les Français sans diplôme).

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***

http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n° 14 et 18
http://www.insee.fr : France Portrait social, Edition 2010

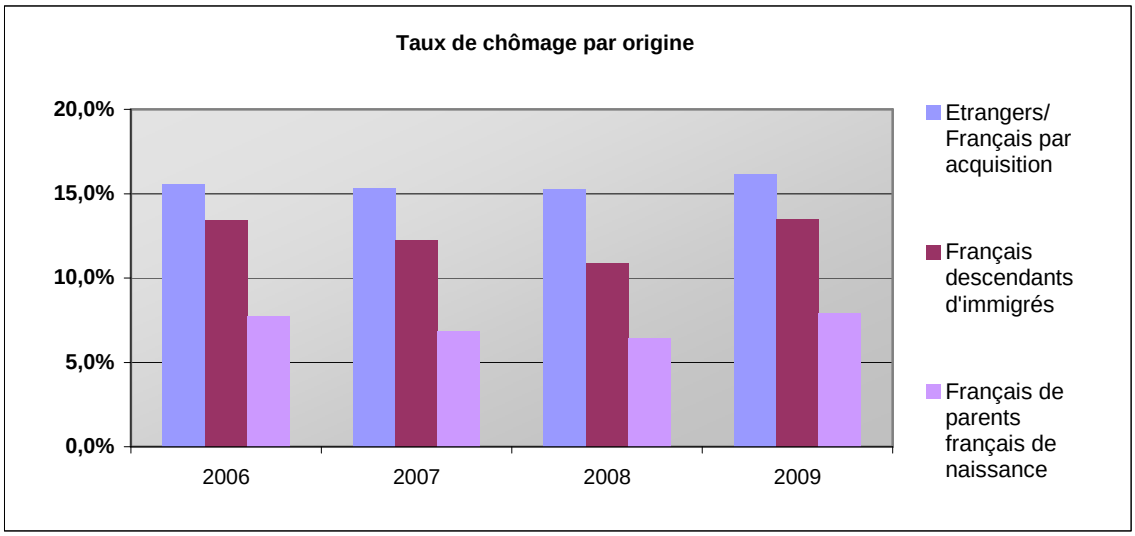
I.1.4 - Taux de chômage par origine, sexe et durée de présence en France

I. L'essentiel à savoir

- ***Résumé :*** *Cet indicateur représente le taux de chômage par catégorie d'individus en fonction de leur origine, leur sexe et de leur durée de présence en France.*
- ***Définition :*** *Le taux de chômage représente la part d'individus au chômage dans la population active (15 à 64 ans).*
- ***Source :*** *Enquête emploi en continu - INSEE* ***Années*** *: 2008 à 2009*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :*** *Cet indicateur nous permet de comparer le taux de chômage de la population immigrée à celui de la population française en fonction de l'ancienneté en France de la population immigrée.*
- ***Limites de l'indicateur :*** *Cet indicateur ne distingue pas les personnes originaires de l'UE et des pays tiers.*

2009	moins de 5 ans			5 ans et plus			Ensemble		
	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes
Immigrés	27%	25%	29%	15%	15%	15%	16%	16%	17%
Immigrés originaires de l'EEE	15%	15%	15%	7%	8%	7%	8%	9%	8%
Immigrés des pays tiers	33%	31%	37%	18%	18%	19%	20%	19%	21%
Descendants d'immigrés							13%	14%	13%
originaires de l'EEE							9%	8%	10%
originaires des pays tiers							20%	24%	17%
Français de parents nés français							8%	8%	8%

Lecture : en 2009, 27% des étrangers appartenant à la population active et présents en France depuis moins de 5 ans sont au chômage



II. Commentaires

Le taux de chômage des immigrés est supérieur à celui des Français de naissance mais diminue rapidement avec la durée de présence en France. Ainsi pour les personnes présentes depuis 5 ans ou plus, le taux de chômage est près de deux fois moins élevé que pour les personnes qui sont en France depuis moins de 5 ans.
Le taux de chômage des descendants d'immigrés se trouve dans une situation proche de celle des immigrés.
Le constat des écarts des taux de chômage entre populations n'a pas évolué depuis 2006.

III. Pour en savoir plus

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n° 14 et 18
  http://www.insee.fr : France Portrait social, Edition 2010

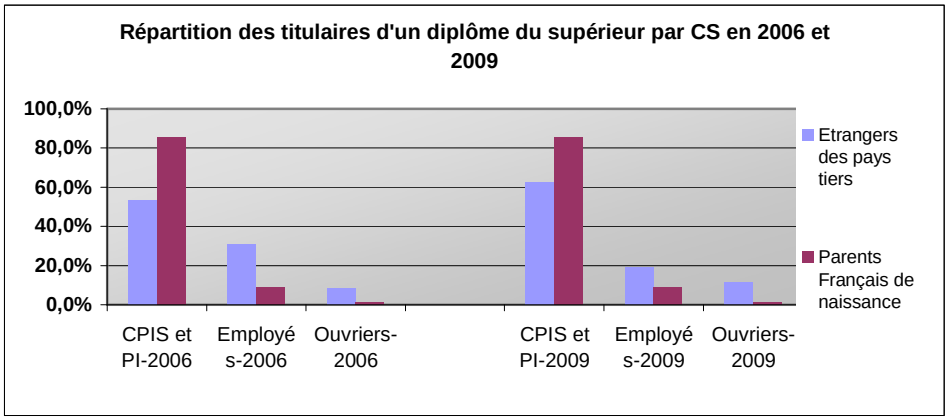
I.1.5 - Répartition par catégorie socioprofessionnelle

I. *L'essentiel à savoir :*

- ***Résumé :*** *Cet indicateur représente la répartition de la population active par catégorie socioprofessionnelle selon l'origine, le sexe et le niveau de diplôme.*
- ***Définition :*** *L'indicateur présenté ici nous donne la répartition des individus selon le niveau de diplôme par catégorie socio professionnelle.*
- ***Source :*** *Enquête emploi en continu - INSEE* ***Années*** *: 2006 à 2009*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :*** *Cet indicateur nous permet de comparer la répartition de la population active immigrée par catégorie socioprofessionnelle à celle de la population française.*
- ***Limites et précautions :*** *Pour des questions de représentativité, certaines catégories socioprofessionnelles ne sont pas représentées.*

2009	Licence et +			BAC			Brevet, CAP, BEP			sans diplôme			Ensemble		
	CPIS	Emp	Ouv	CPIS	Emp	Ouv	CPIS	Emp	Ouv	CPIS	Emp	Ouv	CPIS	Emp	Ouv
Etrangers des pays tiers	62%	19%	12%	17%	40%	33%	5%	34%	46%	3%	29%	55%	17%	30%	42%
Maghreb	64%	13%	18%	15%	35%	39%	6%	30%	46%	4%	25%	59%	14%	26%	48%
Autres Afrique	55%	26%	12%	16%	47%	30%	3%	48%	40%	2%	45%	44%	13%	44%	35%
Autres pays tiers	64%	21%	8%	20%	37%	30%	6%	22%	55%	3%	23%	58%	22%	25%	39%
Etrangers de l'EEE	76%	11%	3%	47%	23%	16%	17%	28%	41%	8%	35%	48%	29%	27%	32%
Français par acquisition															
originaire de l'EEE	75%	18%	3%	45%	38%	11%	28%	30%	32%	9%	37%	40%	34%	33%	25%
originaire des pays tiers	69%	19%	4%	37%	41%	13%	13%	43%	31%	7%	37%	45%	29%	36%	25%
Total immigrés des pays tiers	66%	19%	8%	27%	40%	23%	9%	38%	39%	4%	32%	52%	22%	33%	34%
Descendants d'immigrés															
originaires de l'EEE	78%	14%	1%	52%	31%	9%	20%	36%	35%	12%	37%	41%	37%	31%	23%
originaires des pays tiers	76%	16%	1%	39%	39%	13%	16%	40%	33%	6%	36%	41%	31%	35%	23%
Français de parents nés français	85%	9%	1%	53%	29%	10%	20%	35%	33%	10%	36%	44%	41%	29%	21%

Lecture : en 2009, 62% des étrangers originaires des pays tiers disposant d'un diplôme du supérieur appartiennent à la catégorie "cadres et professions intellectuelles supérieures"
CPIS : Cadres et professions intellectuelles supérieures, PI : professions intermédiaires.



II. *Commentaires*

En 2009, plus de 70% des étrangers originaires des pays tiers occupent des emplois d'ouvriers et d'employés contre 50% des Français de parents Français de naissance. Cette situation ne peut s'expliquer entièrement par le niveau d'études. En effet, on constate qu'à niveau d'études équivalent, les étrangers originaires de pays tiers occupent toujours des situations moins avantageuses que les Français. Ainsi, 85% des Français descendants de parents Français de naissance diplômés du supérieur occupent un emploi de cadres contre à peine 62% des étrangers des pays tiers. Et, réciproquement, seulement 10% des Français disposant d'un diplôme de supérieur occupent des emplois d'ouvriers et d'employés, contre 31% des étrangers des pays tiers.

Par ailleurs, les étrangers des pays tiers sans diplôme ou avec des diplômes inférieurs au bac sont proportionnellement très peu nombreux à accéder à des professions supérieures. Cette situation est plus fréquente chez les Français. Les descendants d'immigrés et les étrangers originaires de l'EEE sont dans des situations très proches de celles des Français. Le constat n'a pas évolué entre 2006 et 2009.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n° 14 et 18

I.1.6 – Accès au premier emploi stable par origine et niveau de diplôme

I. *L'essentiel à savoir*

- ***Résumé :*** *Les deux indicateurs proposés donnent des points de vue complémentaires sur le temps d'accès au premier emploi stable des jeunes sortis de formation initiale, par niveau de diplôme et origine.*
- ***Définition :*** *L'enquête génération du CEREQ informe sur le devenir des jeunes sortis de formation initiale, avec ou sans diplôme, 3 ans après la fin de leurs études. Deux indicateurs complémentaires sont retenus : le pourcentage des jeunes ayant accéder à un emploi à durée indéterminée (EDI) 3 ans après la fin de leurs études et le temps médian d'accès à cet emploi pour ceux qui y ont accéder (50% des jeunes ayant accédé à un EDI l'ont trouvé en un temps inférieur au temps médian).*
  Champ : France métropolitaine
- ***Source :*** *Enquête Génération 2004 à trois ans - CEREQ* ***Année*** *: 2007*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :*** *Cet indicateur permet de comparer les difficultés d'insertion professionnelles des jeunes suivant leurs origines à niveaux de diplôme comparable..*

Taux d'accès à un emploi à durée indéterminée (fonctionnaire ou CDI)

	Sans	CAP	BAC	BAC + 2	licence	ensemble
Deux parents immigrés Maghreb	31	41	44	64	63	44
Deux parents immigrés Autres Afrique	37	43	50	60	71	48
Deux parents immigrés Europe Sud	54	75	61	77	72	69
Deux parents immigrés Autres	45	63	39	61	68	53
Un parent immigré Maghreb	30	57	43	60	68	50
Un parent immigré Autres Afrique	14	46	42	89	68	51
Un parent immigré Europe Sud	46	51	66	77	70	62
Un parent immigré Autres	48	62	60	86	72	66
Parents français de naissance	37	58	59	74	75	62

Lecture : 31% des enfants de parents immigrés originaires du Maghreb qui sont sortis sans diplôme du système scolaire en 2004 ont trouvé un emploi à durée indéterminée en 2007, soit trois ans après leur sortie du système scolaire.

Temps d'accès médian au premier EDI (pour les personnes concernées) en mois

	Sans	CAP	BAC	BAC + 2	licence	ensemble
Deux parents immigrés Maghreb	10	10	7	6	5	7
Un parent immigré Maghreb	15	13	5	5	5	6
Deux parents immigrés Autres Afrique	14	12	3	7	11	11
Un parent immigré Autres Afrique	15	6	12	15	8	9
Deux parents immigrés Europe Sud	8	8	5	5	6	5
Un parent immigré Europe Sud	13	4	6	9	5	6
Deux parents immigrés Autres	13	7	6	6	5	7
Un parent immigré Autres	16	13	6	5	5	5
Parents français de naissance	11	7	7	6	5	6

Lecture :50% des enfants de parents immigrés originaires du Maghreb qui n'ont pas de diplôme et qui ont trouvé un EDI dans les trois ans qui ont suivi leur sortie du système scolaire ont mis moins de 10 mois pour le trouver.

II. *Commentaires*

Pour les enfants d'immigrés comme pour les autres, le niveau de diplôme est déterminant pour accéder rapidement à un emploi stable. Toutefois, à niveau de diplôme identique, l'accès à un premier emploi durable est en moyenne plus difficile pour les enfants d'immigrés originaires de pays tiers, que pour les enfants de Français de naissance ou d' immigrés de l'Europe du sud. Pour les jeunes sans qualification ou de niveau de formation peu élevé, les enfants d'immigrés du sud de l'Europe s'en sorte mieux que les enfants de parents Français de naissance, la situation étant plus difficile pour les jeunes dont les parents sont nés en Afrique, Maghreb compris. Pour les diplômés de l'enseignement supérieur, les écarts sont en moyenne plus faibles et les constats contrastés selon l'indicateur retenu. Parmi les jeunes titulaires au moins d'une licence, les enfants ayant leur deux parents nés au Maghreb accèdent moins souvent que les autres à un EDI.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***

http://www.cereq.fr/pdf/qeesf2004.pdf

« Immigration et marché du travail », Formation Emploi, *CEREQ (2006) , n° 94, pp. 3-118*

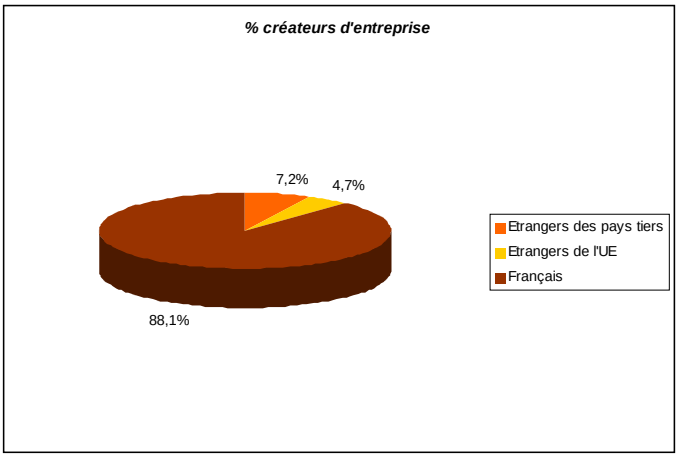
Dupray, Moullet, « L'insertion des jeunes d'origine maghrébine en France. Des différences plus marquées dans l'accès à l'emploi qu'en matière salariale », Marseille, CEREQ (2004), Net.Doc *n°6.*

Frickey Alain , Murdoch Jake, Primon Jean-Luc, « Les débuts dans la vie active des jeunes issus de l'immigration après des études supérieures », Marseille, CEREQ (2004), NEF n°9

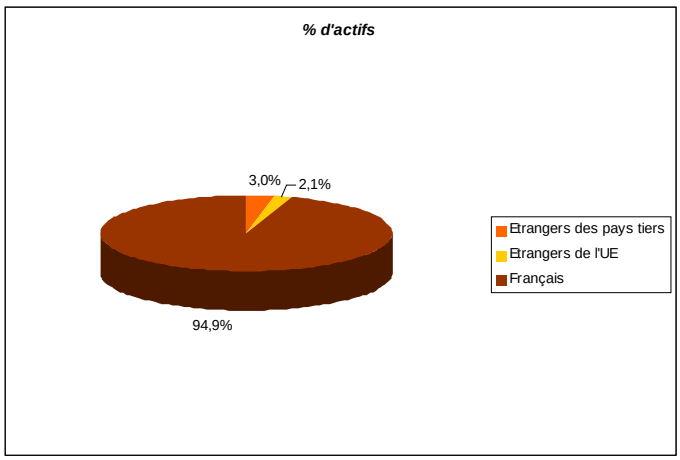
I.1.7 - Répartition par origine des créateurs d'entreprise

I. *L'essentiel à savoir :*

- ***Résumé :*** *Cet indicateur représente la part des étrangers parmi les créateurs d'entreprises.*
- ***Définition :*** *Répartition des créateurs d'entreprises et des actifs suivant leur nationalité.*
- ***Source :*** *Système d'Informations sur les NouvellesEntreprises -INSEE* ***Année*** *: 2006*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :*** *Cet indicateur permet d'approcher la notion de dynamisme entrepreneurial par comparaison entre la part des étrangers parmi les créateurs d'entreprises et la part des étrangers dans la population active.*
- ***Limite de l'indicateur :*** *L'enquête SINE ne renseigne que la nationalité. Elle ne donne donc aucune information sur les créations d'entreprises par des Français par acquisition.*
  Cet indicateur n'informe pas sur le taux de survie des entreprises créées. Or les entreprises créées par les étrangers, créées souvent avec moins de moyens dans des secteurs plus concurrentiels, ont des probabilités de survie plus faible que les entreprises créées par des Français.



Lecture : 7,2% des créateurs d'entreprise sont des étrangers originaires des pays tiers



Lecture : 3% des actifs sont des étrangers originaires des pays tiers

II. *Commentaires*

Les étrangers représentent 5,1% de la population active mais 11,9% des créateurs d'entreprise. Ils sont donc sur-représentés parmi les créateurs d'entreprises, ce qui reflète un certain dynamisme de leur part.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n°13

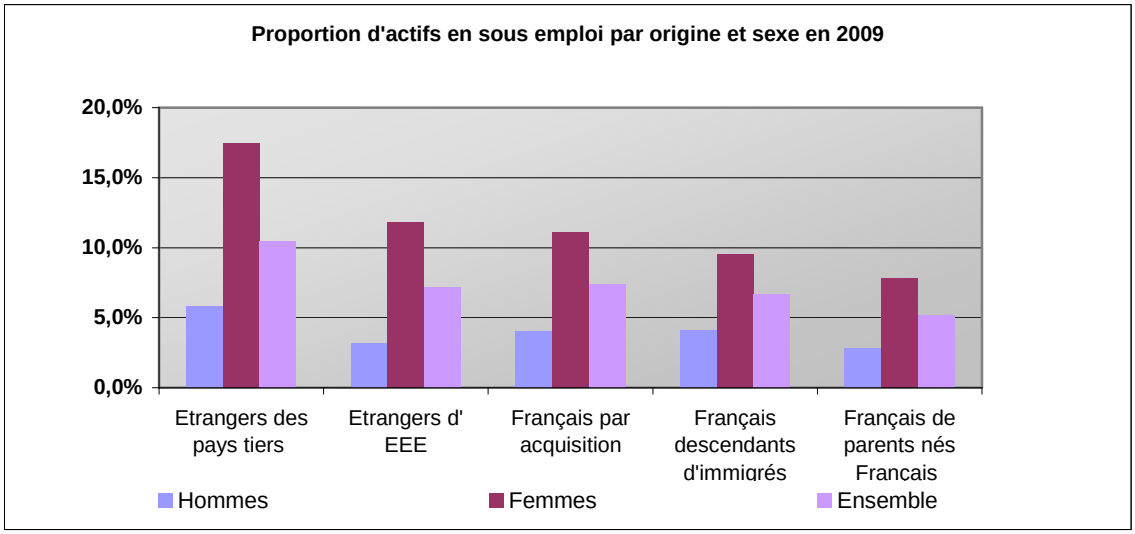
I.2.1 - Pourcentage d'actifs occupés en sous emploi

I. *L'essentiel à savoir :*

- ***Résumé :*** *Cet indicateur représente la part des actifs occupés en sous emploi subit ou contraint en fonction de leur origine et leur sexe.*
- ***Définition :*** *Les personnes en sous emploi sont celles qui travaillent à temps partiel et qui souhaitent travailler davantage.*
- ***Source :*** *Enquête emploi en continu - INSEE* ***Années*** *: 2006 à 2009*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :*** *Cet indicateur nous permet de comparer la part de la population en sous emploi des différentes catégories de population.*
- ***Limites de l'indicateur :*** *Cet indicateur ne correspond pas à ce qu'on appelle le halo du chômage, c'est-à-dire aux personnes très proches d'une situation de chômage mais qui pourtant ne sont pas comptabilisés avec les chômeurs soit parce qu'elles ne recherchent pas de travail soit parce qu'elles ne sont pas immédiatement disponibles.*

2009	Ensemble		
	Total	Hommes	Femmes
Etrangers des pays tiers	10%	6%	17%
Maghreb	11%	7%	20%
Autres Afrique	11%	6%	17%
Autres pays tiers	9%	5%	16%
Etrangers de l'EEE	7%	3%	12%
Français par acquisition			
originaire de l'EEE	7%	4%	9%
originaire des pays tiers	8%	4%	12%
Total immigrés des pays tiers	9%	5%	15%
Descendants d'immigrés			
originaires de l'EEE	6%	4%	9%
originaires des pays tiers	8%	5%	11%
Français de parents nés français	5%	3%	8%

Lecture : en 2009, 10% des actifs étrangers originaires des pays tiers étaient en situation de sous emploi.



II. *Commentaires*

La proportion d'actifs en sous emploi est deux fois plus importante chez les étrangers originaires des pays tiers que chez les Français. Ainsi, un étranger sur 10 travaille à temps partiel et souhaiterait travailler plus. Cette situation est très contrastée suivant les sexes. Parmi les étrangers originaires des pays tiers, ne sont concernés que 6% des hommes mais 17% des femmes. La situation des Français par acquisition et des descendants d'immigrés est très proche de celle des Français.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***

http://www.insee.fr : Insee Première n°1272 - décembre 2009
Infos Migrations n° 17 - décembre 2010

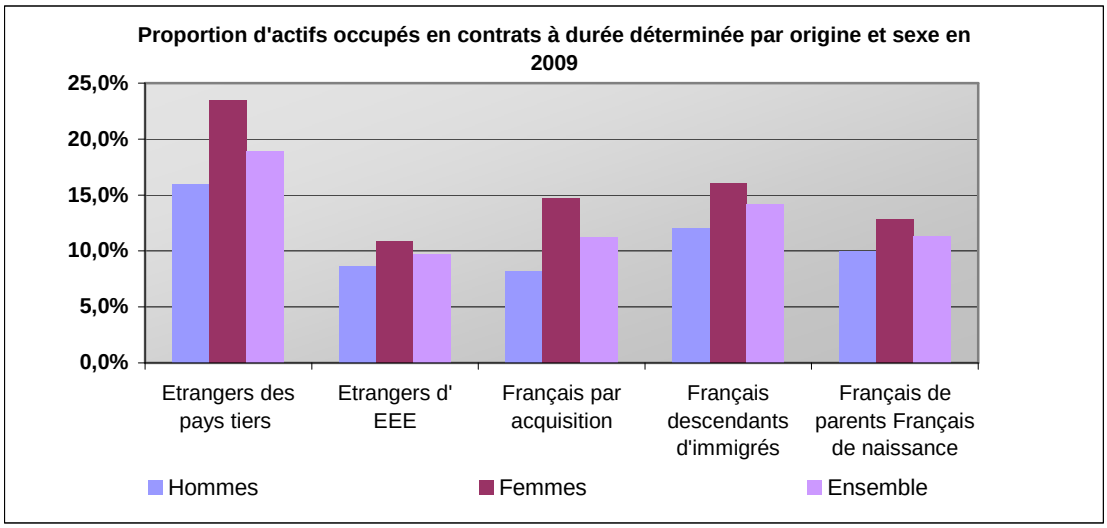
I.2.2 - Répartition par statut dans l'emploi

II. *L'essentiel à savoir :*

- ***Résumé :*** *Cet indicateur représente la part de la population active occupée ayant un emploi à durée déterminée (CDD, intérim, apprentissage) selon l'origine et l'âge.*
- ***Définition :*** *Le statut dans l'emploi dépend du type de contrat auquel est soumis l'employé : CDD, CDI, intérim, apprentissage.*
- ***Source :*** *Enquête emploi en continu - INSEE* ***Années*** *: 2006 à 2009*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :*** *Cet indicateur nous permet de comparer la part de la population active occupée en situation "précaire" suivant les différentes catégories de population.*

2009	moins de 50 ans	50 ans et +	Ensemble
Etrangers des pays tiers	21%	12%	19%
Maghreb	23%	17%	21%
Autres Afrique	22%	8%	19%
Autres pays tiers	18%	8%	16%
Etrangers de l'EEE	11%	6%	10%
Français par acquisition			
originaire de l'EEE	11%	9%	10%
originaire des pays tiers	14%	7%	12%
Total immigrés des pays tiers	17%	9%	16%
Descendants d'immigrés			
originaires de l'EEE	13%	5%	11%
originaires des pays tiers	21%	7%	20%
Français de parents nés français	14%	5%	11%

Lecture : en 2009, 21% des actifs étrangers originaires des pays tiers, âgés de moins de 50 ans occupaient un emploi à durée déterminée



III. *Commentaires*

Parmi les moins de 50 ans, 1 étranger des pays tiers sur 5 dispose d'un contrat à durée déterminé contre 14% des Français. Cette proportion baisse de moitié parmi les plus de 50 ans, mais l'écart relatif entre étrangers et Français se creuse encore (12% contre 5%).

La situation des étrangers de l'EEE, des Français par acquisition et des descendants d'immigrés est très proche de celle des Français. A noter aussi un écart relativement faible entre les hommes et les femmes, et ce quelles que soient les origines.

Le constat n'évolue pas entre 2006 et 2009.

IV. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***

http://www.insee.fr : Insee Première n°1272 - décembre 2009

Infos Migrations n° 17 - décembre 2010

I.2.3 - Pourcentage de personnes déclassées

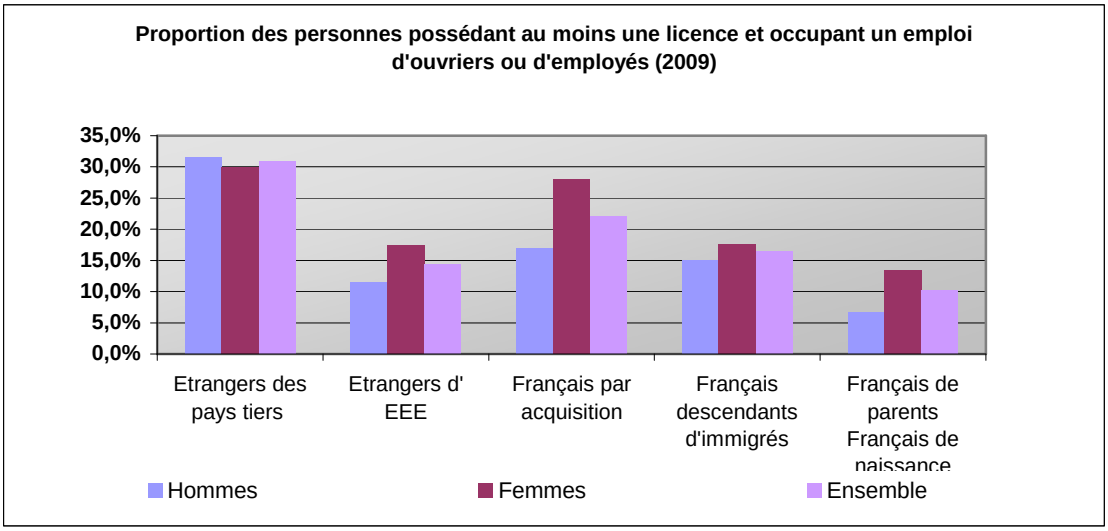
I. *L'essentiel à savoir :*

- ***Résumé :*** *Cet indicateur représente la proportion de personnes déclassées selon leur sexe et leur origine.*
- ***Définition :*** *On parle d'individu déclassé lorsque l'emploi n'est pas à la hauteur des diplômes ou de la qualification de celui qui l'occupe. Par convention pour cet indicateur, le taux de déclassement est la part des personnes disposant d'un diplôme du supérieur (au moins licence) et occupant un emploi d'ouvriers ou d'employés.*
- ***Source :*** *Enquête emploi en continu - INSEE* ***Années*** *: 2006 à 2009*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :*** *Cet indicateur nous permet de comparer la part de personnes déclassées dans la population active immigrée à celle de la population française.*

Pourcentage d'individus déclassés

2009	Total	Hommes	Femmes
Etrangers des pays tiers	31%	32%	30%
Maghreb	31%	41%	10%
Autres Afrique	37%	32%	48%
Autres pays tiers	28%	21%	33%
Etrangers de l'EEE	14%	11%	17%
Français par acquisition	22%	17%	28%
Total immigrés des pays tiers	27%	24%	30%
Descendants d'immigrés			
originaires de l'EEE	16%	16%	15%
originaires des pays tiers	17%	14%	20%
Français de parents nés français	10%	7%	13%

Lecture : en 2009, 31% des actifs étrangers originaires des pays tiers étaient déclassés



II. *Commentaires*

Près d' un tiers des étrangers originaires des pays tiers sont déclassées, contre 10% seulement des Français. Pour les étrangers, l'écart entre hommes et femmes est très faible quand il est important pour les Français.
Les Français par acquisition et les descendants d'immigrés sont dans des situations intermédiaires : 22% pour les premiers, 17% pour les seconds.

I. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.insee.fr : Infos Migrations n°17 - décembre 2010

I.3 - Indicateurs sur le niveau de vie et la pauvreté

I. L'essentiel à savoir

- ***Résumé :*** *Cet indicateur représente le niveau de vie moyen, le niveau de vie médian ainsi que le taux de pauvreté par origine des individus.*
- ***Définition :*** *Le niveau de vie des personnes se définit comme le rapport du revenu disponible au nombre d'unités de consommation du ménage dans lequel ils vivent. Le revenu disponible d'un ménage correspond à l'ensemble des ressources des membres de ce ménage, nettes d'impôts directs (impôt sur le revenu, taxe d'habitation) et des prélèvements sociaux. Il comprend les revenus d'activité, les revenus de remplacement (pensions de retraite, d'invalidité, allocations chômage), les revenus du patrimoine et les prestations sociales.*
  Le nombre d'unités de consommation d'un ménage est établi selon l'échelle dite de l'OCDE modifiée. Le premier adulte du ménage compte pour 1 unité de consommation (UC), les autres personnes de 14 ans ou plus pour 0,5 UC et les moins de 14 ans pour 0,3 UC. Par convention, tous les individus du ménage disposent du même niveau de vie.
  Le taux de pauvreté monétaire est défini comme la proportion de personnes ayant un niveau de vie inférieur au seuil de pauvreté. Ce seuil est calculé par rapport à la médiane de la distribution des niveaux de vie. Les seuils traditionnellement retenus par l'Insee et l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale (Onpes) sont fixés à 60 %. Le niveau de vie médian en France, en 2008, s'élève à 18 980 €. Le seuil de pauvreté est donc de 11 388 €, soit 949 euros par mois.
  Un ménage immigré (ou descendant d'immigré) est un ménage au sein duquel la personne de référence et le cas échéant son conjoint sont immigrés (ou descendants d'immigrés). La population « témoin » correspond aux ménages dont la personne de référence et le cas échéant son conjoint ne sont ni immigrés, ni descendants d'immigrés.
- ***Source :*** *Enquête Revenus fiscaux et sociaux - Insee-DGFiP-Cnaf-Cnav-CCMSA* ***Année*** *: 2008*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :*** *Cet indicateur nous permet de comparer le niveau de vie de la population immigrée à celle d'une population témoin, dite des Français.*

2008	Effectif (en milliers d'individus)	Niveau de vie moyen (en euros)	1er décile de niveau de vie (D1, en euros)	Niveau de vie médian (D5, en euros)	9e décile de niveau de vie (D9, en euros)	Rapport interdécile (D9/D1)	Taux de pauvreté à 60 % du niveau de vie médian (en %)
Immigrés, dont la personne de référence est originaire	4 808	15 540	7 570	13 510	23 980	3,2	35,4
Afrique	2 416	13 530	7 370	12 170	21 050	2,9	42,6
Europe	1 503	19 050	8 580	16 240	29 010	3,4	22,6
Autres pays ou apatrides	889	15 040	7 010	13 100	23 270	3,3	37,2
Descendants d'immigrés	2 320	19 380	9 170	16 560	30 500	3,3	20,6
Population témoin	44 370	22 810	11 230	19 670	36 290	3,2	10,5

Lecture : le niveau de vie moyen des immigrés est de 15 540 €. 50% des immigrés ont un niveau de vie inférieur ou égal à 13 510 €. 35,4% des immigrés sont en dessous du seuil de pauvreté.

II. Commentaires

Le niveau de vie moyen des immigrés et des descendants d'immigrés reste très inférieur à celui des Français (15 540 euros contre 22 810). Plus d'un tiers des immigrés vit en dessous du seuil de pauvreté contre 21% des ménages de "descendants d'immigrés" et 10,5% des ménages "français".

Parmi les immigrés, ce sont ceux originaires d'Afrique qui ont le niveau de vie moyen le plus faible (13 530 euros). Ils sont près de 43% à vivre sous le seuil de pauvreté. Enfin, un peu plus d'un quart des personnes vivant sous le seuil de pauvreté sont des immigrés.

III. Pour en savoir plus

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.insee.fr : France Portrait Social 2009
  http://www.insee.fr: Les niveaux de vie en 2008 Insee Première n° 1311 septembre 2010
  http://www.insee.fr: Les revenus et les patrimoines des ménages Insee Références Edition 2010

II – INTEGRATION RESIDENTIELLE

L'intégration dite résidentielle recouvre deux thèmes :

- les indicateurs de concentration
- les indicateurs de conditions de logement

II.1 Indicateurs de concentration

- Pourcentage de ménages vivant en ZUS.
- Origine des personnes vivant en ZUS.
- Pourcentage des personnes vivant en logement social

II.2 Indicateurs de conditions de logement

- Pourcentage de personnes propriétaires
- Pourcentage de personnes vivant dans un logement de mauvaise qualité
- Pourcentage de personnes vivant dans un logement surpeuplé

Principaux résultats de l'intégration résidentielle

L'intégration résidentielle est un processus qui s'inscrit dans la durée et sur plusieurs générations.

Les étrangers des pays tiers résident beaucoup plus souvent en ZUS (27%) que les Français (8%). Cette situation a plutôt tendance à persister avec le temps qu'à se rapprocher de celle des Français. En effet, les Français par acquisition sont aussi nombreux que les étrangers à résider en ZUS. En fait, la situation résidentielle des étrangers originaires des pays tiers s'explique essentiellement par l'attractivité des logements sociaux : 27% des étrangers récemment arrivés, 53% des étrangers arrivés depuis au moins 5 ans, 70% des Français par acquisition et encore 54% des descendants d'immigrés résident en logement social. C'est le seul indicateur pour lequel l'écart avec les Français a tendance à s'accroître avec le temps et où l'on constate un rapprochement progressif du comportement des immigrés et de leurs descendants.

Conséquence de cette situation, la concentration des personnes originaires des pays tiers est importante en ZUS : 24% des habitants des ZUS sont des étrangers ou des Français par acquisition, originaires des pays tiers.

En termes de qualité du logement, là encore les étrangers récemment arrivés résident plus souvent dans des logements de mauvaise qualité que les personnes installées en France depuis longtemps. Mais leur situation, même si elle reste éloignée de celle des Français, s'améliore avec la durée de présence en France. Quant à la taille du logement, les grandes familles, nombreuses dans certaines de ces populations, sont très désavantagées et expliquent les écarts importants avec les Français : 38% des étrangers originaires des pays tiers (et même 48% des personnes originaires d'Afrique) vivent dans des logements surpeuplés contre 8% des Français.
L'accession à la propriété est un processus long, qui peut s'étaler sur plusieurs générations. Les écarts avec les Français se réduisent très lentement au fil des générations. 16% des étrangers sont propriétaires de leur logement, 38% des Français par acquisition originaires des pays tiers et 59% des Français de parents français. Cette différence de comportement au regard du logement tient à une multiplicité de facteurs, dont certains ont trait aux représentations, mais aussi aux revenus et aux projets migratoires, comme le retour au pays d'origine.

A noter que les personnes originaires de l'UE sont dans des situations très favorables, plus souvent propriétaires que les Français, et dans des logements de meilleure qualité. La taille de ces familles ainsi que des traditions générationnelles expliquent cette situation.

II.1.1 Les personnes résidant en ZUS

I. *L'essentiel à savoir*

- ***Résumé :***
  Cet indicateur représente la proportion de personnes résidant en Zone Urbaine Sensible (ZUS) selon l'origine et la durée de présence en France
- ***Définition :***
  Une zone urbaine sensible (ou ZUS) est un territoire infra-urbain défini par les pouvoirs publics français pour être la cible prioritaire de la politique de la ville.
  Le recensement de population ne permet pas d'isoler les descendants d'immigrés : ils se retrouvent pour partie dans les Français par acquisition et pour partie dans les Français de naissance.
- ***Source** : Recensement de la population - Exploitation principale - INSEE **Année** : 2006*
- ***Champ :** France entière*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Un ratio élevé signifie qu'une part importante de personnes vit dans des quartiers difficiles ou considérés comme tels.

2006	Ancienneté en France			
	Moins d'un an	De 1 à 4 ans	5 ans et plus	Ensemble répondants
Etrangers des pays tiers	17,2%	24,0%	29,2%	27,1%
Maghreb	26,9%	31,5%	32,9%	32,4%
autres Afrique	18,7%	23,8%	30,5%	27,6%
Turquie	32,9%	37,0%	35,2%	35,4%
Chine	12,7%	14,4%	22,2%	18,4%
autres pays tiers	8,7%	14,8%	16,8%	15,2%
Etrangers de l'EEE	3,9%	4,3%	7,3%	6,6%
Français par acquisition				
originaires de l'EEE	3,9%	6,3%	5,6%	5,6%
originaires des pays tiers	21,9%	26,7%	21,5%	21,9%
Français de naissance				8,7%

Lecture : en 2006, 17,2% des étrangers originaires des pays tiers et arrivés en France depuis moins d'un an vivent en ZUS.

II. *Commentaires*

Plus d'un étranger sur 4 vit en zone urbaine sensible, contre moins de 10% des Français. Les étrangers de l'Union européenne sont encore moins nombreux que les Français à vivre dans les quartiers de la politique de la ville, mais leur part augmente avec l'ancienneté en France. A noter que cette catégorie regroupe à la fois des personnes originaires des anciens pays de l'UE et des personnes originaires des NEM.
Les Français par acquisition originaires des pays tiers sont dans des situations voisines des étrangers des pays tiers, signifiant par là qu'ils souhaitent rester proches des personnes de la même origine qu'eux ou qu'ils n'arrivent pas à s'éloigner de ces quartiers. Ces quartiers regroupant essentiellement du logement social, pour lequel les listes d'attente peuvent être longues, la part des étrangers en ZUS augmente avec leur ancienneté en France. En fait, pour ces personnes, la trajectoire résidentielle commence souvent par des logements privés très dégradés avant d'accéder au logement social qui constituent une part importante des logements en ZUS.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n°2
  http://www.travail-solidarite.gouv.fr: Habiter en ZUS et être immigré Dares Premières synthèses n° 48.1 Novembre 2009

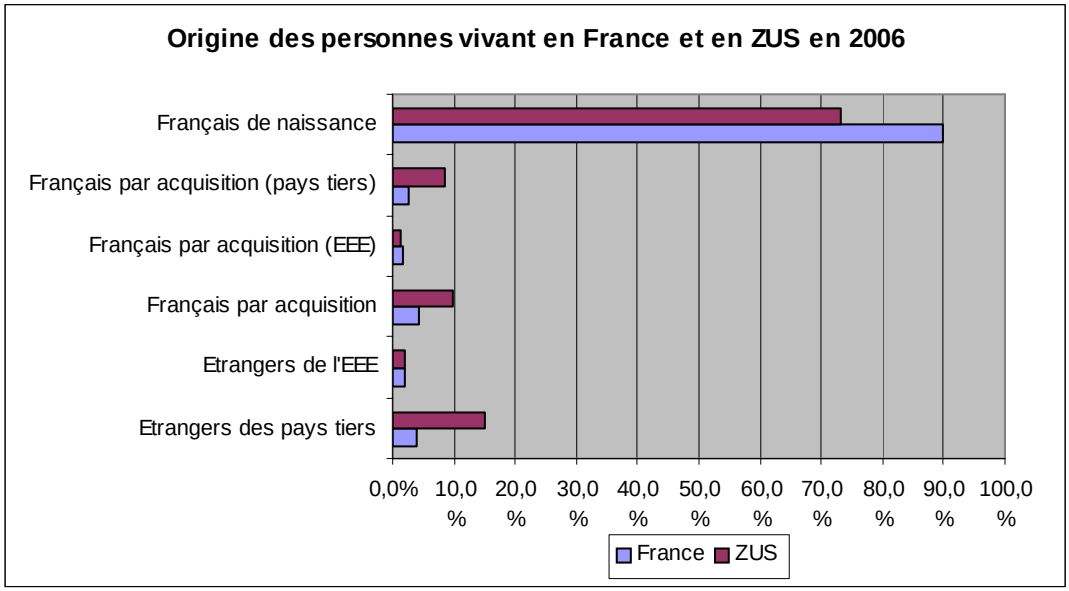
II.1.2 Origine des personnes résidant en ZUS

I. *L'essentiel à savoir*

- ***Résumé :*** *Cet indicateur représente la composition des ZUS selon l'origine des personnes et leur durée de présence en France*
- ***Définition :*** *Une zone urbaine sensible (ou ZUS) est un territoire infra-urbain défini par les pouvoirs publics français pour être la cible prioritaire de la politique de la ville.*
  Le recensement de population ne permet pas d'isoler les descendants d'immigrés : ils se retrouvent pour partie dans les Français par acquisition et pour partie dans les Français de naissance.
- ***Source*** *: Recensement de la population - Exploitation principale - INSEE* ***Année*** *: 2006*
- ***Champ :*** *France entière*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :*** *Cet indicateur est un indicateur de concentration en ZUS. A partir de l'hypothèse selon laquelle la concentration favorise la ségrégation, plus la répartition par origine des personnes vivant dans ces grands ensembles s'éloigne de la répartition par origine de l'ensemble de la population et plus on pourra parler de ségrégation.*

2006	France		ZUS	
	Effectifs	%	Effectifs	%
Etrangers des pays tiers	2 375 926	3,8%	657 021	15,1%
Maghreb	1 087 961	1,7%	348 865	8,0%
autres Afrique	438 415	0,7%	127 470	2,9%
Turquie	223 647	0,4%	79 155	1,8%
Chine	67 838	0,1%	13 205	0,3%
autres pays tiers	558 065	0,9%	88 326	2,0%
Etrangers de l'EEE	1 272 230	2,0%	85 623	2,0%
Français par acquisition	2 668 801	4,2%	428 060	9,8%
originaires de l'EEE	1 068 427	1,7%	59 808	1,4%
originaires des pays tiers	1 600 374	2,5%	368 252	8,5%
Français de naissance	56 869 141	90,0%	3 186 395	73,1%
Total	63 186 098	100,0%	4 357 099	100,0%

Lecture : en 2006, 15,1% des personnes résidant dans une ZUS sont des étrangers originaires de pays tiers



II. *Commentaires*

La composition des ZUS diffère de celle de l'ensemble du territoire : les personnes originaires des pays tiers y sont sur représentées et les Français de naissance y sont sous représentés. Ceci témoigne d'une concentration d'étrangers dans ces quartiers dont on peut penser qu'elle freine l'intégration de ces populations.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n°2
  http://www.travail-solidarite.gouv.fr: Habiter en ZUS et être immigré Dares Premières synthèses n° 48.1 Novembre 2009

II.1.3 Les ménages locataires résidant dans des logements sociaux

I. *L'essentiel à savoir*

- ***Résumé :***
  Cet indicateur représente la proportion de ménages résidant dans des logements sociaux parmi les ménages locataires, selon l'origine et la durée de présence en France de la personne de référence
- ***Définition :*** *l'origine du ménage est celle de la personne de référence.*
- ***Source :*** *Enquête logement - INSEE* ***Année*** *: 2006*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Un indicateur élevé signifie qu'une part importante de ménages vit dans des logements sociaux..

2006	moins de 5 ans	5 ans et plus	Ensemble
Etrangers des pays tiers	27%	53%	49%
Maghreb	48%	60%	59%
autres Afrique	44%	54%	53%
autres pays tiers	12%	39%	31%
Etrangers de l'UE25	ns*	34%	29%
Français par acquisition			
originaire de l'UE25	ns*	48%	48%
originaire des pays tiers	73%	69%	70%
Total immigrés des pays tiers	32%	59%	56%
Français descendants d'immigrés			
père originaire de l'UE25			43%
père originaire des pays tiers			48%
Français de parents nés français			38%

Lecture : en 2006, 27% des ménages locataires, étrangers originaires des pays tiers et arrivés en France il y a moins de 5 ans, habitent dans un logement social
** ns : non significatif (les effectifs de la catégorie sont inférieurs à 100).*

II. *Commentaires*

Parmi les ménages locataires, la part de ceux originaires des pays tiers vivant en logement social est plus importante que celle des Français de naissance ou celle des étrangers de l'UE. Cette part augmente sensiblement avec la durée de présence en France. Ainsi, 27% des étrangers arrivés depuis moins de 5 ans bénéficient d'un logement social contre 53% des étrangers arrivés depuis plus de 5 ans, 48% des descendants d'immigrés et 70% des Français par acquisition arrivés depuis plus longtemps encore. Ce qui montre l'attachement des étrangers et de leurs enfants au logement social, même si les délais d'accès peuvent paraître longs. Seulement 38% des Français de naissance vivent en logement social.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n°2

II.2.1 Les ménages propriétaires

I. *L'essentiel à savoir*

- ***Résumé :***
  Cet indicateur représente la proportion de ménages propriétaires selon l'origine et la durée de présence en France de la personne de référence du ménage.
- ***Définition :***
- ***Source :*** *Enquête logement - INSEE* ***Année*** *: 2006*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Cet indicateur nous permet de comparer la situation résidentielle des immigrés de celle des Français.

2006	moins de 5 ans	5 ans et plus	Ensemble
Etrangers des pays tiers	5%	18%	16%
Maghreb	ns*	16%	15%
autres Afrique	ns*	5%	4%
autres pays tiers	8%	29%	24%
Etrangers de l'UE25	32%	60%	57%
Français par aquisition			
originaire de l'UE25	ns*	68	67%
originaire des pays tiers	ns*	39%	38%
Total immigrés des pays tiers	5%	27%	25%
Français descendants de deux parents immigrés			
père originaire de l'UE25			60%
père originaire des pays tiers			33%
Français de parents nés français			59%

Lecture : en 2006, 5% des ménages étrangers originaires des pays tiers arrivés en France il y a moins de 5 ans sont propriétaires.
** ns : non significatif (les effectifs de la catégorie sont inférieurs à 100).*

II. *L'analyse*

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  Les ménages originaires des pays tiers sont moins souvent propriétaires que les ménages originaires de l'UE et les ménages français. Mais leur taux d'accession à la propriété augmente très sensiblement avec la durée de présence en France : 5% pour les étrangers arrivés depuis moins de 5 ans, 18% pour ceux arrivés depuis plus de 5 ans et 38% pour les Français par acquisition originaires des pays tiers. Environ un tiers des descendants d'immigrés originaires de pays tiers est aussi propriétaire.
  En revanche les taux d'accession à la propriété des ménages "français" et des ménages originaires de l'UE sont très élevés. Les premiers avoisinent les 60% soit 4 fois plus que celui des étrangers des pays tiers et les ménages originaires de l'UE (étrangers, par acquisition et descendants) sont encore plus nombreux à être propriétaires. Au-delà des capacités de financement, plusieurs facteurs, dont certains ont trait aux représentations ou aux stratégies post-migratoires différentes selon les pays d'origine, expliquent ces écarts. A noter que les descendants d'immigrés sont plus jeunes que les autres catégories de population, ce qui constitue un facteur important d'explication.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n°2

II.2.2 Les ménages résidant dans des logements de mauvaise qualité

I. L'essentiel à savoir :

- ***Résumé :***
  Cet indicateur représente la proportion de ménages résidant en logement de mauvaise qualité selon l'origine et la durée de présence en France de la personne de référence.
- ***Définition :***
  Un logement de «bonne qualité » est un logement qui ne présente aucun défaut sur l'ensemble des indicateurs cités dans la loi SRU. Un logement de « qualité moyenne est un logement qui présente un ou deux défauts. Enfin, est considéré de « mauvaise qualité », un logement qui présente trois défauts ou plus.
- ***Source :*** *Enquête logement - INSEE* ***Année*** *: 2006*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Cet indicateur nous permet de comparer les conditions de logement des ménages suivant l'origine et l'ancienneté en France.

2006	moins de 5 ans	5 ans et plus	Ensemble
Etrangers des pays tiers	11%	10%	10%
Maghreb	ns*	11%	11%
autres Afrique	21%	13%	14%
autres pays tiers	8%	7%	7%
Etrangers de l'UE25	12%	4%	5%
Français par acquisition			
originaire de l'UE25	ns*	2%	2%
originaire des pays tiers	ns*	4%	4%
Total immigrés des pays tiers	10%	7%	8%
Français descendants de deux parents immigrés			
père originaire de l'UE25			1%
père originaire des pays tiers			8%
Français de parents nés français			3%

Lecture : en 2006, 11% des ménages étrangers originaires des pays tiers arrivés en France il y a moins de 5 ans habitent dans un logement de mauvaise qualité.
** ns : non significatif (les effectifs de la catégorie sont inférieurs à 100).*

II. L'analyse

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  Les personnes appartenant à des ménages étrangers originaires des pays tiers ont une probabilité trois fois plus élevée d'habiter un logement de mauvaise qualité que les personnes appartenant à des ménages "français". Un étranger originaire d'Afrique sur 7 vit dans un logement de mauvaise qualité. Si 10% des étrangers vivent dans de mauvaises conditions, cette proportion tombe à 3% pour les Français par acquisition et pour les Français de parents français de naissance.

III. Pour en savoir plus

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n°2

II.2.3 Les ménages résidant dans des logements surpeuplés

I. L'essentiel à savoir :

- ***Résumé :***
  Cet indicateur représente la proportion de ménages résidant en logement surpeuplé (d'après la définition de l'INSEE) selon l'origine et la durée de présence en France de la personne de référence.
- ***Définition :***
  Un logement surpeuplé est un logement qui compte moins de pièces qu'une norme établie de la façon suivante : une pièce de séjour pour le ménage, une pièce pour chaque personne de référence d'une famille, une pièce pour les personnes hors famille non célibataires ou les célibataires de 19 ans et plus, et, pour les célibataires de moins de 19 ans : une pièce pour deux enfants s'ils sont du même sexe ou ont moins de 7 ans, sinon une pièce par enfant.
- ***Source :*** *Enquête logement - INSEE* ***Année*** *: 2006*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Cet indicateur nous permet de comparer les conditions de logement des ménages suivant l'origine et l'ancienneté en France.Habiter un logement surpeuplé est souvent considéré comme un obstacle en particulier pour mener ses études dans de bonnes conditions.

2006	moins de 5 ans	5 ans et plus	Ensemble
Etrangers des pays tiers	52%	36%	38%
Maghreb	43%	33%	34%
autres Afrique	55%	47%	48%
autres pays tiers	54%	36%	40%
Etrangers de l'UE25	16%	10%	11%
Français par acquisition			
originaire de l'UE25	ns*	6%	6%
originaire des pays tiers	ns*	19%	19%
Total immigrés des pays tiers	48%	29%	31%
Français descendants de deux parents immigrés			
père originaire de l'UE25			7%
père originaire des pays tiers			20%
Français de parents nés français			8%

Lecture : en 2006, 52% des ménages étrangers originaires des pays tiers arrivés en France il y a moins de 5 ans habitent dans des logements surpeuplés.
** ns : non significatif (les effectifs de la catégorie sont inférieurs à 100).*

II. L'analyse

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  Pour l'année 2006, 38% des ménages étrangers originaires des pays tiers habitent dans des logements dits surpeuplés. Ils sont près d'un ménage africain sur deux à être dans cette situation. Cette proportion tombe aux alentours de 20% pour les Français par acquisition et les descendants d'immigrés originaires des pays tiers et à 8% pour les Français de parents français. Les personnes originaires de l'UE à 25 sont encore moins nombreuses à habiter dans des logements surpeuplés.

III. Pour en savoir plus

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n°2

III – EDUCATION

Le domaine de l'éducation recouvre deux thèmes :

- les indicateurs de fréquentation des réseaux "ambition-réussite" (ZEP ou réussite scolaire)
- les indicateurs de réussite scolaire

Dans ce domaine, les indicateurs ne concernent que les enfants dont les parents sont étrangers, Français par acquisition ou Français de naissance.

III.1 Indicateurs de fréquentation

- Pourcentage d'élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège appartenant à une ZEP
- Origine des élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège appartenant à une ZEP
- Pourcentage d'élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège du réseau d'éducation prioritaire
- Origine des élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège du réseau d'éducation prioritaire

III.2 Indicateurs de réussite scolaire

- Pourcentage d'élèves présentant un retard scolaire à l'entrée en sixième
- Pourcentage d'élèves orientés vers l'enseignement professionnel après la 3e
- Pourcentage d'élèves parvenus en terminale générale ou technologique sans redoublement
- Pourcentage d'élèves sortis sans diplôme de l'enseignement secondaire
- Répartition de la population par niveau de diplôme

Principaux résultats de l'intégration scolaire

Les élèves issus de l'immigration connaissent des conditions de scolarisation sensiblement différentes de celles des autres collégiens. A la rentrée scolaire 2007, 27 % des enfants de parents étrangers, originaires de pays tiers, fréquentent à l'entrée en 6e un collège du réseau éducation prioritaire, contre 7 % des enfants de parents nés français. Le classement dans l'éducation prioritaire tenant compte des caractéristiques sociodémographiques des parents et des résultats scolaires, cette proportion reflète largement autant les conditions de vies plus difficiles des familles d'immigrés que les difficultés scolaires des enfants. La comparaison avec la situation qui prévalait douze auparavant, à la rentrée scolaire 1995, ne montre pas d'évolution notable de cette disparité de conditions de scolarisation.

En terme de réussite scolaire, les élèves issus de l'immigration présentent plus de difficulté que les jeunes dont les parents sont Français de naissance, tant au cours de leur scolarité élémentaire que secondaire. Ainsi, quand leurs parents sont étrangers originaires d'un pays tiers, plus de quatre collégiens sur dix entrent en sixième avec un retard scolaire contre moins d'un élève sur deux quand les parents sont français de naissance. Les jeunes dont les parents sont des étrangers originaires des pays tiers sont aussi plus souvent orientés vers l'enseignement professionnel en fin de troisième et connaissent un risque plus grand de finir leurs études sans avoir acquis de diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire. Ainsi, 35 % d'entre eux partagent cette dernière situation, soit deux fois plus que les élèves dont les parents sont français de naissance. En revanche, ils sont moins nombreux à accomplir toute leur scolarité secondaire sans redoubler : seulement le quart d'entre eux atteint la classe de terminale générale ou technologique dans ces conditions contre le tiers des élèves dont les parents sont français de naissance.

Pour une large part, ces différences de parcours scolaire trouvent leur origine dans le fait que les enfants d'immigrés appartiennent à des familles de conditions sociales différentes de celles des jeunes dont les parents sont français de naissance. Ainsi, lorsque l'observation se concentre sur les seules familles d'ouvriers, d'employés de service ou d'inactifs, plus aucune différence significative ne s'observe entre enfants d'étrangers originaires de pays tiers et enfants de Français de naissance en matière d'orientation vers le second cycle professionnel ou d'accès en terminale générale ou technologique sans redoublement. Cependant, les enfants d'étrangers originaires des pays tiers restent plus nombreux à terminer leurs études secondaires sans diplôme de second cycle que ceux de Français de naissance.

III.1.1 Pourcentage d'élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège appartenant à une ZEP

I. L'essentiel à savoir :

- ***Résumé :***
  Cet indicateur présente le pourcentage d'élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège appartenant à une ZEP.
- ***Définition :***
  Initiée en 1981 et redéfinie en 1999, la politique des zones d'éducation prioritaire avait pour objectif de renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales étaient susceptibles de constituer un obstacle à la réussite scolaire. En 2006, la réorganisation de l'éducation prioritaire a donné naissance aux réseaux "ambition réussite" qui regroupent environ 250 établissements concentrant les plus grandes difficultés et aux réseaux de réussite scolaire(16 % des collèges et 12 % des écoles publics) en lieu et place des anciennes ZEP. Le champ de celle-ci est conservé dans cet indicateur pour permettre la comparaison dans le temps.
  Champ : Entrants en sixième en 1995 et en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine.
- ***Source** : Panel d'élèves du second degré recrutés en 1995 et en 2007 – DEPP, ministère de l'éducation nationale*
- ***Années** : 1995 et 2007*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Cet indicateur nous permet de comparer les lieux de scolarisation des enfants suivant leur origine. Les enfants dont les parents sont ouvriers, employés de service ou inactifs sont distingués parce qu'au-delà de l'origine des parents, leur situation professionnelle constitue un élément explicatif de leur présence dans un établissement en ZEP. En effet, les ZEP ayant été définies sur des critères sociaux et de difficultés scolaires, cet indicateur résume à la fois les difficultés des personnes, de leurs enfants et leur concentration sur le territoire. Mais fréquenter un établissement appartenant au réseau d'éducation prioritaire signifie aussi disposer de moyens renforcés.

	Ensemble		Ouvriers, employés de service ou inactifs	
Elèves dont les parents...	Panel 1995	Panel 2007	Panel 1995	Panel 2007
sont étrangers des pays tiers :	36,9	26,5	38,9	27,3
Maghreb	38,5	25,0	40,3	26,3
autres pays d'Afrique	42,6	32,0	ns	33,0
Asie	30,9	27,6	30,4	27,5
autres pays tiers	ns*	17,2	ns	18,5
sont étrangers de l'espace économique européen (EEE)	13,3	10,9	16,0	14,9
sont devenus Français par acquisition :	22,3	20,4	30,7	25,8
originaires de l'EEE	ns	13,5	ns	Ns
originaires de pays tiers	25,7	21,3	32,8	25,8
constituent un couple mixte	11,1	10,9	16,1	16,1
le parent étranger est originaire de l'EEE	7,5	6,9	12,4	9,5
le parent étranger est originaire des pays tiers	18,2	13,9	24,3	20,2
sont Français de naissance	9,1	7,0	13,1	10,4

Lecture : en 1995, 36,9% des enfants entrant en 6e dont les deux parents (ou le parent unique pour les familles monoparentales) sont étrangers originaires des pays tiers fréquentent un établissement appartenant à une ZEP.
** ns : non significatif (les effectifs de la catégorie sont inférieurs à 100).*

II. L'analyse

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  En 1995, plus d'un tiers des enfants d'étrangers fréquente un établissement appartenant à une ZEP contre un peu moins d'un enfant sur 10 quand les parents sont français de naissance. Les enfants d'immigrés installés depuis longtemps en France et dont le ou les parents sont devenus Français sont dans une situation intermédiaire. On note une évoution notable entre 1995 et 2007 puisque la part des élèves scolarisés en ZEP diminue assez significativement et même assez fortement pour les étrangers originaires d'Afrique.

III. Pour en savoir plus

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.education.gouv.fr/cid1180/direction-evaluation-prospective-performance.htm

III.1.2 Origine des élèves fréquentant à l'entrée en 6e un établissement appartenant à une ZEP

I. *L'essentiel à savoir :*

- ***Résumé :***
  Cet indicateur représente l'origine des élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège appartenant à une ZEP.
- ***Définition :***
  Voir III.1.1.
  Champ : Entrants en sixième en 1995 et en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine.
- ***Source** : Panel d'élèves du second degré recrutés en 1995 et en 2007 – DEPP, ministère de l'éducation nationale*
- ***Années** : 1995 et 2007*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Cet indicateur est un indicateur de concentration en ZEP. Plus la répartition en ZEP s'éloigne de la répartition totale de la population (colonne Ensemble), plus on parlera de concentration.

	Panel 1995		Panel 2007	
Elèves dont les parents...	Scolarisés en ZEP	Ensemble	Scolarisés en ZEP	Ensemble
sont étrangers des pays tiers :	22,7	7,1	17,1	5,9
Maghreb	16,3	4,9	6,9	2,5
autres pays d'Afrique	2,7	0,7	4,8	1,4
Asie	3,1	1,2	4,3	1,4
autres pays tiers	0,6	0,3	1,1	0,6
sont étrangers de l'espace économique européen (EEE)	1,9	1,7	1,9	1,6
sont devenus Français par acquisition :	4,9	2,5	9,6	4,3
originaires de l'EEE	0,7	0,7	0,7	0,5
originaires de pays tiers	4,2	1,6	8,9	3,8
constituent un couple mixte	4,7	4,9	10,0	8,3
le parent étranger est originaire de l'EEE	2,1	3,4	2,7	3,5
le parent étranger est originaire des pays tiers	2,6	1,5	7,3	4,8
sont Français de naissance	65,7	83,8	61,5	80,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0

Lecture : en 1995, 22,7% des élèves des 6° scolarisés en ZEP avaient des parents étrangers originaires des pays tiers

II. *L'analyse*

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  En 1995, les enfants de parents français de naissance sont sous représentés parmi les élèves de 6e fréquentant un établissement classé en ZEP. Cette sous représentation n'évolue quasiment pas parmi les élèves du panel 2007. Dans cette cohorte, près de 4 élèves sur 10 entrants en 6e en ZEP est un enfant dont au moins un des parents est originaire d'un pays étranger.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.education.gouv.fr/cid1180/direction-evaluation-prospective-performance.html

III.1.3 Pourcentage d'élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège du réseau d'éducation prioritaire

I. *L'essentiel à savoir :*

- ***Résumé :***
  Cet indicateur présente le pourcentage d'élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège classé dans un des deux réseaux d'éducation prioritaire
- ***Définition :***
  En 2006, la réorganisation de l'éducation prioritaire a donné naissance aux réseaux "ambition réussite" qui regroupent environ 250 établissements concentrant les plus grandes difficultés et aux réseaux de réussite scolaire (16 % des collèges et 12 % des écoles publics) en lieu et place des anciennes ZEP.
  Champ : Entrants en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine.
- ***Source** : Panel d'élèves du second degré recruté en 2007 – DEPP, ministère de l'éducation nationale*
- ***Année** : 2007*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Cet indicateur nous permet de comparer le pourcentage d'enfants entrant en 6e fréquentant le réseau d'éducation prioritaire suivant l'origine et la catégorie socioprofessionnelle de leurs parents. Les enfants dont les parents sont ouvriers, employés de service ou inactifs sont distingués parce qu'au-delà de l'origine des parents, leur situation professionnelle constitue un élément explicatif déterminant de fréquentation d'un collège de l'éducation prioritaire.

	Ensemble		Ouvriers, employés de service ou inactifs	
Elèves dont les parents...	Réseau de réussite scolaire (RRS)	Réseau Ambition réussite (RAR)	Réseau de réussite scolaire (RRS)	Réseau Ambition réussite (RAR)
sont étrangers des pays tiers :	31,9	14,6	32,5	16,7
Maghreb	29,5	16,4	30,1	18,6
autres pays d'Afrique	39,0	15,6	40,2	17,5
Asie	32,3	13,1	33,2	14,4
autres pays tiers	24,4	8,5	27,3	11,9
sont étrangers de l'espace économique européen (EEE)	14,1	2,7	19,1	4,2
sont devenus Français par acquisition :	22,9	10,2	28,3	14,0
originaires de l'EEE	11,5	1,8	ns*	ns*
originaires de pays tiers	24,3	11,2	28,4	15,3
constituent un couple mixte	12,6	3,8	18,1	6,9
le parent étranger est originaire de l'EEE	8,1	1,1	11,6	2,1
le parent étranger est originaire des pays tiers	15,9	5,9	22,1	10,7
sont Français de naissance	8,7	1,6	12,1	3,0

Lecture : en 2007, 31,9% des enfants entrant en 6e dont les deux parents (ou le parent pour les familles monoparentales) sont étrangers originaires de pays tiers fréquentent un établissement appartenant au réseau de réussite scolaire.
** ns : non significatif (les effectifs de la catégorie sont inférieurs à 100).*

II. *L'analyse*

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  Près de 15% des enfants d'étrangers originaires des pays tiers sont scolarisés dans le réseau ambition réussite, où se concentrent les plus grandes difficultés. Ce pourcentage n'est que de 1,6% pour les enfants de parents français de naissance et de 2,7% pour les enfants dont les parents sont originaires de l'EEE. A noter que dès qu'un des deux parents est Français, le pourcentage est beaucoup plus faible (5,9%).
  Les réseaux de réussite scolaire rassemblent environ 1 enfant d'étranger, originaire des pays tiers sur 3.
  Au total, c'est près de 45% des enfants d'étrangers originaires des pays tiers qui fréquentent à l'entrée en 6e un établissement du réseau d'éducation prioritaire (RRS ou RAR).
  L'écart entre étrangers et Français qui est globalement de 1 à 4 n'est plus que de 1 à 3 lorsque les parents sont ouvriers ou employé de services.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.education.gouv.fr/cid1180/direction-evaluation-prospective-performance.html

III.1.4 Origine des élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège du réseau d'éducation prioritaire

I. *L'essentiel à savoir :*

- ***Résumé :***
  Cet indicateur présente le pourcentage d'élèves fréquentant à l'entrée en 6e un collège classé dans un des deux réseaux d'éducation prioritaire
- ***Définition :***
  En 2006, la réorganisation de l'éducation prioritaire a donné naissance aux réseaux "ambition réussite" qui regroupent environ 250 établissements concentrant les plus grandes difficultés et aux réseaux de réussite scolaire (16 % des collèges et 12 % des écoles publics) en lieu et place des anciennes ZEP.
  Champ : Entrants en sixième en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine.
- ***Source** : Panel d'élèves du second degré recruté en 2007 – DEPP, ministère de l'éducation nationale*
- ***Année** : 2007*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Cet indicateur est un indicateur de concentration. Plus la répartition des élèves par origine s'éloigne de la répartition globale de la population (colonne Ensemble des entrants en sixième), plus on pourra parler de concentration.

Elèves dont les parents...	Réseau de réussite scolaire (RRS)	Réseau Ambition réussite (RAR)	Ensemble des entrants en sixième
sont étrangers des pays tiers :	17,0	29,7	5,9
Maghreb	6,7	14,3	2,5
autres pays d'Afrique	4,8	7,4	1,4
Asie	4,2	6,4	1,4
autres pays tiers	1,3	1,7	0,6
sont étrangers de l'espace économique européen (EEE)	2,0	1,5	1,6
sont devenus Français par acquisition :	8,9	15,1	4,3
originaires de l'EEE	0,5	0,3	0,5
originaires de pays tiers	8,4	14,8	3,8
constituent un couple mixte	9,4	11,0	8,3
le parent étranger est originaire de l'EEE	2,6	1,3	3,5
le parent étranger est originaire des pays tiers	6,8	9,7	4,8
sont Français de naissance	62,8	42,8	80,0
Ensemble	100,0	100,0	100,0

Lecture : en 2007, 17 % des élèves entrés en sixième en 2007 qui fréquentaient un collège appartenant au réseau de réussite scolaire avaient des parents de nationalité étrangère originaires de pays tiers.
** ns : non significatif (les effectifs de la catégorie sont inférieurs à 100).*

II. *L'analyse*

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  Alors que les enfants de parents français de naissance représentent 80 % de l'ensemble des entrants en sixième, ils ne constituent que 63% des élèves scolarisés dans le réseau de réussite scolaire et seulement 43% des élèves du réseau ambition réussite où se concentrent les plus grandes difficultés.
  Inversement, les enfants d'immigrés, originaires de pays tiers, sont sur-représentés dans ces réseaux.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.education.gouv.fr/cid1180/direction-evaluation-prospective-performance.html

III.2.1 Pourcentage d'élèves présentant un retard scolaire à l'entrée en 6e

I. *L'essentiel à savoir :*

- ***Résumé :***
  Cet indicateur présente le taux de retard scolaire à l'entrée en 6e suivant l'origine et la catégorie socioprofessionnelle des parents.
- ***Définition :***
  Est considéré comme en retard un élève entré en sixième à 12 ans ou plus.
  Champ : Entrants en sixième en 1995 et en 2007 dans un collège public ou privé de France métropolitaine.
- ***Source** : Panel d'élèves du second degré recrutés en 1995 et en 2007 – DEPP, ministère de l'éducation nationale*
- ***Années** : 1995 et 2007*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Cet indicateur est un indicateur de difficultés scolaires, synonymes ultérieurement de difficultés d'insertion professionnelle. Les enfants dont les parents sont ouvriers, employés de service ou inactifs sont distingués parce qu'au-delà de l'origine des parents, la situation professionnelle de ceux-ci constitue un élément explicatif déterminant de la réussite scolaire.
- ***Limites de l'indicateur :***
  Les enfants de parents étrangers peuvent être nés en France et avoir fréquenté l'école maternelle comme ils peuvent être arrivés très récemment et ne pas encore parler français.

	Ensemble		Ouvriers, employés de service ou inactifs	
Elèves dont les parents...	Panel 1995	Panel 2007	Panel 1995	Panel 2007
sont étrangers des pays tiers :	44,3	41,5	46,0	43,8
Maghreb	41,5	40,7	42,5	41,8
autres pays d'Afrique	54,3	40,3	ns*	44,2
Asie	50,5	41,7	51,1	44,3
autres pays tiers	ns*	47,5	ns*	59,5
sont étrangers de l'espace économique européen (EEE)	36,2	30,2	37,8	40,6
sont devenus Français par acquisition :	28,4	19,2	35,6	26,4
originaires de l'EEE	ns*	13,3	ns*	ns*
originaires de pays tiers	26,7	20,0	34,3	26,0
constituent un couple mixte	22,7	16,0	35,7	23,0
le parent étranger est originaire de l'EEE	22,8	14,1	32,9	21,9
le parent étranger est originaire des pays tiers	22,4	17,4	42,1	25,6
sont Français de naissance	20,1	16,1	31,7	26,6

Lecture : en 1995, 44,3% des enfants dont les parents sont de nationalité étrangère de pays tiers présentent un retard scolaire à l'entrée en 6e
** ns : non significatif (les effectifs de la catégorie sont inférieurs à 100).*

II. *L'analyse*

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  En 1995, un peu plus de quatre enfants sur dix dont les parents sont étrangers, originaires de pays tiers, accusent un retard scolaire à son entrée en 6e, contre 1 enfant sur 5 de parents français de naissance. Douze ans plus tard, l'écart entre enfants d'immigrés et de non immigrés a tendance à s'aggraver. Quand les parents sont ouvriers, employés ou inactifs, l'écart entre les enfants d'immigrés et de non immigrés est nettement moins important, mais l'évolution dans le temps est la même, l'écart de réussite des enfants dont les parents sont nés étrangers dans un pays tiers par rapport aux élèves de même origine sociale dont les parents sont français de naissance ayant tendance à s'accroître.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.education.gouv.fr/cid1180/direction-evaluation-prospective-performance.html

III.2.2 Pourcentage d'élèves orientés vers l'enseignement professionnel après la 3e

I. *L'essentiel à savoir :*

- ***Résumé :***
  Cet indicateur mesure la part des élèves orientés vers l'enseignement professionnel après la 3e suivant l'origine et la catégorie socioprofessionnelle des parents.
- ***Définition :***
  Champ : Entrants en sixième en 1995 dans un collège public ou privé de France métropolitaine.
- ***Source** : Panel d'élèves du second degré recrutés en 1995 – DEPP, ministère de l'éducation nationale*
- ***Anée** : 1998-2000.*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Dans le système éducatif français, le palier d'orientation en fin de troisième joue un rôle majeur dans le destin scolaire des élèves. Avec la généralisation du baccalauréat professionnel en trois ans, un élève orienté vers l'enseignement professionnel a peu d'opportunité de retourner vers le second cycle général et technologique.
- ***Limites de l'indicateur :***
  L'orientation en fin de troisième vers l'enseignement professionnel dépend de beaucoup de facteurs non pris en compte ici : notes obtenues par l'élève, retard scolaire, demande de la famille.

Elèves dont les parents...	Ensemble	Ouvriers, employés de service et inactifs
sont étrangers des pays tiers :	49,2	52,2
Maghreb	49,2	51,4
autres pays d'Afrique	48,2	ns*
Asie	48,0	49,8
autres pays tiers	ns*	ns*
sont étrangers de l'espace économique européen (EEE)	40,2	48,0
sont devenus Français par acquisition :	35,7	45,6
originaires de l'EEE	ns*	ns*
originaires de pays tiers	35,6	45,8
constituent un couple mixte	30,0	47,4
le parent étranger est originaire de l'EEE	31,7	47,2
le parent étranger est originaire des pays tiers	26,8	ns*
sont Français de naissance	35,2	53,4

Lecture : en 1995, 49,2% des élèves dont les parents sont de nationalité étrangère de pays tiers sont orientés vers l'enseignement professionnel après la 3e
** ns : non significatif (les effectifs de la catégorie sont inférieurs à 100).*

II. *L'analyse*

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  Parmi les élèves entrés en sixième en 1995, près d'un élève sur 2 dont les parents sont étrangers des pays tiers est orienté vers l'enseignement professionnel alors que ce n'est le cas que pour 1 enfant sur 3 quand les parents sont Français de naissance. En revanche, quand les parents sont ouvriers, employés ou inactifs, les taux sont comparables, ce qui tendrait à montrer que l'origine n'a pas d'effet propre dans le processus d'orientation vers l'enseignement professionnel en fin de troisième.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.education.gouv.fr/cid1180/direction-evaluation-prospective-performance.html

III.2.3 Pourcentage d'élèves de sixième parvenus en terminale générale ou technologique sans redoublement

I. L'essentiel à savoir :

- ***Résumé :***
  Cet indicateur présente le pourcentage d'élèves entrés en 6e qui sont parvenus en terminale générale ou technologique sans avoir redoublé dans l'enseignement secondaire, selon l'origine et la catégorie socioprofessionnelle de ses parents.
- ***Définition :***
  Cet indicateur concerne tous les élèves entrés en 6e, y compris ceux qui abandonnent leurs études ou sont orientés dans l'enseignement professionnel avant le bac.
  Champ : Entrants en sixième en 1995 dans un collège public ou privé de France métropolitaine.
- ***Source** : Panel d'élèves du second degré recrutés en 1995 – DEPP, ministère de l'éducation nationale*
- ***Années** : 1995-2002.*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :** Cet indicateur permet de mettre en évidence la part- d'élèves qui accomplit l'ensemble de la scolarité secondaire sans avoir rencontré de difficulté.*

Elèves dont les parents...	Ensemble	Ouvriers, employés de service et inactifs
sont étrangers des pays tiers :	23,9	22,4
Maghreb	24,5	23,8
autres pays d'Afrique	19,8	ns*
Asie	23,7	23,9
autres pays tiers	ns*	ns*
sont étrangers de l'espace économique européen (EEE)	28,6	25,1
sont devenus Français par acquisition :	35,0	24,0
originaires de l'EEE	ns*	ns*
originaires de pays tiers	35,7	25,1
constituent un couple mixte	40,2	21,8
le parent étranger est originaire de l'EEE	37,2	21,1
le parent étranger est originaire des pays tiers	45,9	23,4
sont Français de naissance	34,9	20,0

Lecture : 23,9% des élèves entrés en 6e en 1995 et dont les parents sont de nationalité étrangère de pays tiers, arrivent en terminale générale ou technologique sans avoir redoublé au cours de leur scolarité secondaire.
** ns : non significatif (les effectifs de la catégorie sont inférieurs à 100).*

II. L'analyse

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  24 % des élèves entrés en 6e dont les parents sont étrangers des pays tiers parviennent en terminale sans redoublement, contre 35% des enfants de parents français de naissance. Cet écart disparaît complètement quand on ne retient que les enfants d'ouvriers, d'employés ou d'inactifs ; quand ils partagent cette origine sociale, les élèves issus de l'immigration ont une probabilité équivalente, voire parfois supérieure, de parvenir en terminale générale ou technologique sans avoir redoublé depuis l'entrée en sixième, ce qui tend à monter que les chances d'accomplir toute la scolarité secondaire sans difficulté dépendent fortement du milieu social mais sont peu liées à l'origine.

III. Pour en savoir plus

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.education.gouv.fr/cid1180/direction-evaluation-prospective-performance.html

III.2.4 Pourcentage d'élèves sortis sans diplôme de l'enseignement secondaire

I. L'essentiel à savoir :

- ***Résumé :***
  Cet indicateur présente le pourcentage d'élèves entrés en 6e en 1995 ayant terminé leurs études sans avoir acquis de diplôme de second cycle (CAP, BEP, brevet professionnel, brevet de technicien ou baccalauréat) suivant l'origine et la catégorie socioprofessionnelle des parents.
- ***Définition :***
  Champ : Entrants en sixième en 1995 dans un collège public ou privé de France métropolitaine.
- ***Source** : Panel d'élèves du second degré recrutés en 1995 – DEPP, ministère de l'éducation nationale*
- ***Année** : 1995 2007*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Depuis le sommet de Lisbonne en mars 2000, l'Union européenne a défini comme objectif qu'au moins 90 % des jeunes âgés de 18 à 24 ans aient quitté l'école en ayant obtenu un diplôme de second cycle de l'enseignement secondaire.

Elèves dont les parents...	Ensemble	Ouvriers, employés de service et inactifs
sont étrangers des pays tiers :	35,2	36,9
Maghreb	34,4	34,0
autres pays d'Afrique	34,7	ns*
Asie	41,4	41,0
autres pays tiers	ns*	ns*
sont étrangers de l'espace économique européen (EEE)	26,2	29,1
sont devenus Français par acquisition :	23,4	22,4
originaires de l'EEE	ns*	ns*
originaires de pays tiers	24,0	27,3
constituent un couple mixte	21,7	20,7
le parent étranger est originaire de l'EEE	22,5	31,8
le parent étranger est originaire des pays tiers	20,1	29,8
sont Français de naissance	18,8	28,0

Lecture : 35,2% des élèves entrés en 6e en 1995, dont les parents sont étrangers originaires de pays tiers, ont terminé leurs études secondaire sans avoir acquis de diplôme.
** ns : non significatif (les effectifs de la catégorie sont inférieurs à 100).*

II. L'analyse

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  35% des enfants de parents étrangers de pays tiers quittent le système scolaire sans aucun diplôme. Moins de 20% des enfants de parents français de naissance sont dans ce cas. Cet écart se réduit nettement si on ne retient que les enfants d'ouvriers, d'employés ou d'inactifs, mais le risque de sortie sans diplôme reste encore plus élevé parmi les jeunes dont les parents sont étrangers originaires d'un pays tiers.

III. Pour en savoir plus

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.education.gouv.fr/cid1180/direction-evaluation-prospective-performance.html

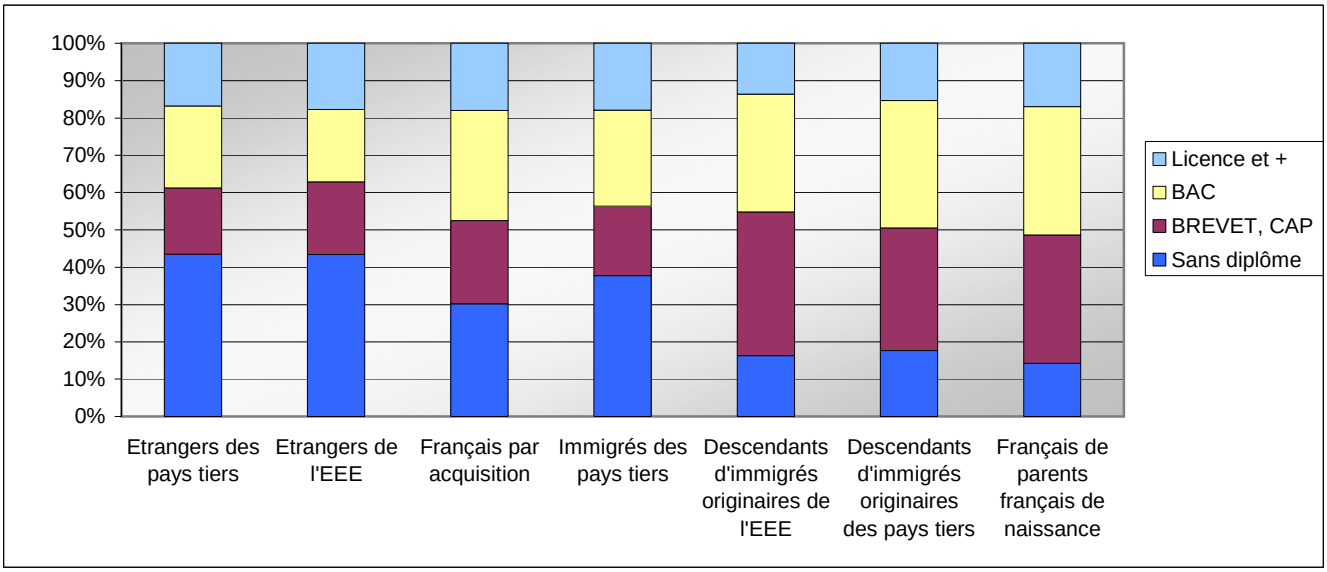
III.2.5 Répartition de la population active par niveau de diplôme

I. L'essentiel à savoir :

- ***Résumé :***
  Cet indicateur représente la répartition de la population des 15-64 ans par niveau de diplôme et par origine.
- ***Définition :***
- ***Source :*** *Enquête emploi en continu - INSEE* ***Année*** *: 2009*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Cet indicateur permet de comparer la distribution des diplômes parmi les 15-64 ans selon l'origine des personnes.

2009	Sans diplôme	Brevet, CAP	BAC	Licence et +
Etrangers des pays tiers	43%	18%	22%	17%
Maghreb	50%	19%	17%	13%
autres Afrique	37%	21%	29%	13%
autres pays tiers	39%	13%	23%	25%
Etrangers de l'EEE	43%	20%	19%	18%
Français par acquisition				
originaire de l'EEE	29%	31%	27%	13%
originaire des pays tiers	31%	20%	30%	19%
Total immigrés des pays tiers	38%	19%	26%	18%
Descendants d'immigrés				
originaires de l'EEE	16%	38%	32%	14%
originaires des pays tiers	18%	33%	34%	15%
Français de parents nés français	14%	34%	34%	17%

Lecture : en 2009, 43% des étrangers originaires des pays tiers n'ont pas de diplôme



II. L'analyse

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  Près de la moitié des étrangers originaires des pays tiers n'a pas de diplôme contre 14% des Français de parents français. En revanche, la proportion de licenciés dans ces deux populations est semblable, elle est même supérieure pour les étrangers des pays tiers hors Afrique. Les personnes originaires de l'EEE (Europe du sud en particulier) sont celles qui ont la plus faible proportion de diplômés.

III. Pour en savoir plus

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n° 8 et 14

IV – INTEGRATION SANITAIRE

Le domaine de l'intégration sanitaire recouvre deux thèmes : l'accès aux soins et l'état de santé. L'état de santé fera l'objet d'une livraison ultérieure.

IV.1 Accès aux soins

- Taux de couverture complémentaire
- Taux de fréquentation de la médecine de ville

Principaux résultats de l'intégration sanitaire :

En matière d'accès aux soins, les écarts entre les étrangers et les Français par acquisition ou de naissance sont faibles. Ils n'ont en tout cas rien à voir avec les écarts en matière d'emploi d'éducation ou de logement. Ce qui signifie que le système de protection sociale français est plutôt équitable, et que l'accès aux services de santé n'est pas dépendant de l'origine des personnes. Cela signifie aussi que les personnes immigrées connaissent leurs droits en matière de santé et que leurs pratiques médicales sont proches de celles des non immigrés.

IV.1.1 – Taux de couverture complémentaire

I. L'essentiel à savoir :

- ***Résumé :***
  Cet indicateur représente la part des personnes qui bénéficient d'une couverture santé complémentaire, par origine.
- ***Définition :***
  La couverture santé complémentaire peut être une assurance privée ou la CMU complémentaire (CMU-C.; La CMU-C, attribuée sous conditions de ressources, est une sorte de complémentaire santé gratuite qui prend en charge ce qui n'est pas couvert par les régimes d'assurance maladie obligatoire.
  En matière de santé, l'âge et le sexe des personnes constituent un facteur déterminant. Aussi, les indices présentés sont neutralisés de ces deux facteurs. Ils sont dits standardisés par classe d'âge et sexe.
  Les personnes bénéficiant de l'AME ne peuvent bénéficier de la CMU-C
- ***Source :*** *Enquête santé et protection sociale - IRDES* ***Années :*** *2006 et 2008*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Les indices présentés permettent de comparer directement les taux de couverture complémentaire des différentes catégories de personnes, une fois neutralisés les effets d'âge et de sexe. Plus les indices sont élevés et mieux les personnes sont couvertes. Et réciproquement, plus les indices sont faibles et moins les personnes sont couvertes, la valeur 100 correspondant au taux de couverture de l'ensemble de la population.

Taux de couverture complémentaire (privée ou CMU-C)

	2006		2008	
	Oui (%)	Indice à âge et sexe comparables du taux de personnes bénéficiant d'une CC privée ou de la CMU-C	Oui (%)	Indice à âge et sexe comparables du taux de personnes bénéficiant d'une CC privée ou de la CMU-C
Etrangers	81,7	87	87,3	92
Français par acquisition	86,9	93	90,4	95
Français de naissance	94,7	101	95,9	101
Ensemble	93,6	100	95,2	100

Lecture : en 2006, 81,7% des étrangers bénéficient d'une couverture complémentaire privée

II. L'analyse

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  Près de 82% des étrangers bénéficient d'une couverture santé complémentaire. Une fois neutralisés les effets d'âge et de sexe, les étrangers restent moins couverts que les Français par acquisition et que les Français de naissance. Mais l'écart s'est réduit entre 2006 et 2008.

III. Pour en savoir plus

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.irdes.fr/Publications/Rapports2010/rap1800.pdf

IV.1.2 – Taux de fréquentation de la médecine générale

I. L'essentiel à savoir :

- ***Résumé :***
  Cet indicateur représente la part des personnes qui, au cours des 12 derniers mois, ont vu un médecin généraliste.
- ***Définition :***
  Les visites au médecin généraliste ne comprennent pas les médecins consultés au cours d'une hospitalisation, en hôpital de jour, aux urgences ou dans le cadre de la médecine du travail.
  En matière de santé, l'âge et le sexe des personnes constituent un facteur déterminant. Aussi, les indices présentés sont neutralisés de ces deux facteurs. Ils sont dits standardisés par classe d'âge et sexe.
- ***Source :*** *Enquête santé et protection sociale - IRDES* ***Années :*** *2006 et 2008*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Cet indicateur permet de comparer les pratiques des différentes populations en matière de soins. Il est généralement admis que les populations en difficultés sont réticentes à consulter des médecins de ville et ont plutôt recours à la médecine d'urgence. Des taux de fréquentation de médecins généralistes proches signifient que les comportements vis-à-vis du recours à la médecine se rapprochent.
  Les indices présentés permettent de comparer directement les taux d'accès au médecin généraliste des différentes catégories de personnes, une fois neutralisés les effets d'âge et de sexe. Plus les indices sont élevés et mieux les personnes sont couvertes. Et réciproquement, plus les indices sont faibles et moins les personnes sont couvertes, la valeur 100 correspondant au taux de fréquentation de la médecine générale de l'ensemble de la population.

Taux de consultation d'un médecin généraliste

	2006		2008	
	Oui (%)	Indice à âge et sexe comparables du taux de personnes ayant vu un généraliste au cours des 12 derniers mois	Oui (%)	Indice à âge et sexe comparables du taux de personnes ayant vu un généraliste au cours des 12 derniers mois
Etrangers	82,5	95	85,1	99
Français par acquisition	83,2	95	90,7	106
Français de naissance	88,1	101	86,5	100
Ensemble	87,5	100	86,7	100

Lecture : en 2006, 82,5% des étrangers ont consulté un médecin généraliste au cours des 12 derniers mois

II. L'analyse

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  En 2006, 82,5% des étrangers ont consulté un médecin généraliste contre 87,5% des Français. Entre 2006 et 2008 l'écart qui était de 5 points d'indice s'est réduit à un point. Il n'y a plus guère de différences dans l'accès à la médecine de ville entre les deux sous-populations.

III. Pour en savoir plus

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.irdes.fr/Publications/Rapports2010/rap1800.pdf

V – INTEGRATION CITOYENNE

Le domaine de l'intégration citoyenne recouvre deux thèmes : l'accès à la citoyenneté française et la participation à la vie politique et associative. Le thème de la participation active à la vie politique et associative fera l'objet d'une livraison ultérieure.

V.1 Accès à la citoyenneté française

- Pourcentage des immigrés ayant acquis la nationalité française
- Ancienneté moyenne en France des personnes ayant acquis la nationalité française

Principaux résultats de l'intégration citoyenne :

Plus d'un immigré sur 2 arrivés depuis au moins 15 ans est aujourd'hui Français. Cela démontre une forte volonté à s'intégrer dans la société d'accueil. Cette proportion dépasse largement les 75%, voire les 80%, pour les immigrés originaires des anciens pays sous administration française d'Afrique sub-saharienne et d'Asie. Mais cette volonté est aussi très forte pour les pays de l'ancien bloc soviétique : Russie, Roumanie, ex Yougoslavie, Pologne et même Albanie. En revanche, au sein de l'Union européenne, on distingue deux groupes bien distincts : les immigrés d'origine italienne et espagnole qui sont dans leur très grande majorité Français, et les ressortissants d'autres pays qui la demandent beaucoup moins, comme les Portugais, les Anglais, les Allemands…
Les difficultés pour maîtriser le français constituent un réel obstacle à l'acquisition de la nationalité française et peuvent expliquer le très faible taux de naturalisés Français parmi les immigrés originaires de Turquie.

V.1.1 – Pourcentage d'immigrés ayant acquis la nationalité française

I. L'essentiel à savoir :

- ***Résumé :***
  Cet indicateur représente la part des immigrés ayant acquis la nationalité française, par origine et ancienneté en France.
- ***Définition :***
  Cet indicateur n'est calculé que sur les immigrés, c'est-à-dire sur les personnes nées à l'étranger. Il n'inclut pas les descendants d'immigrés qui acquièrent la nationalité française à leur majorité.
  Compte tenu des délais nécessaires pour demander la nationalité française, il a semblé pertinent de calculer cet indicateur pour les personnes présentes en France depuis au moins 15 ans, soit un peu plus que le délai moyen d'attente.
- ***Source :*** *Recensement de la population – INSEE* ***Année :*** *2006*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  La demande de la nationalité française est souvent considérée comme l'aboutissement du processus d'intégration. Il signifie en tout cas que les personnes ont l'intention de rester définitivement en France. Un taux élevé est donc considéré comme une preuve positive d'intégration.

2006	Taux de naturalisation	Taux de naturalisation des personnes arrivées avant 1992
Europe	39%	50%
Union Européenne à 25	39%	49%
hors UE	39%	62%
Afrique	41%	50%
Maghreb	40%	47%
Autre Afrique	42%	60%
Asie	43%	61%
Turquie	27%	35%
Autre Asie	51%	75%
Amérique, Océanie	32%	50%
Immigrés hors Union Européenne à 25	41%	53%
TOTAL	40%	51%

Lecture : en 2006, 39% des immigrés originaires d'Europe étaient naturalisés Français

II. L'analyse

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  40% des immigrés ont acquis la nationalité française, marquant ainsi leur volonté d'intégration. Mais cette proportion est variable suivant les origines. Sous une apparente homogénéité se cache en fait une grande diversité. En Europe, les Portugais et les Anglais la demandent très peu alors que les Italiens et les Espagnols ont des taux de naturalisation très élevés. Hors Europe, de manière générale, ce sont les pays anciennement sous administration française qui la demandent le plus. Si on analyse les taux de naturalisation des personnes arrivées depuis plus de 13 ans, les écarts sont encore plus marqués. Les taux de naturalisation les plus élevés sont pour les immigrés de l'ancien bloc soviétique, du Vietnam, du Laos et du Cambodge ainsi que de Madagascar et de l'Ile Maurice (entre 75 et 88%). En revanche, les immigrés originaires de Turquie sont proportionnellement moins nombreux à acquérir la nationalité française. Leurs difficultés à s'exprimer en français peuvent en être la cause.

III. Pour en savoir plus

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n° 9

V.1.2 – Ancienneté moyenne en France des personnes ayant acquis la nationalité française

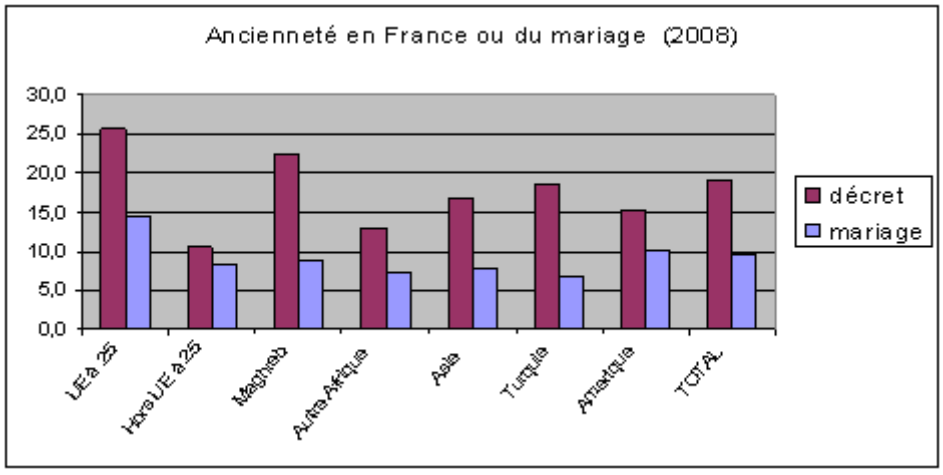
I. *L'essentiel à savoir :*

- ***Résumé :***
  Cet indicateur représente l'ancienneté moyenne en France des personnes ayant acquis la nationalité française, par origine et par motif.
- ***Définition :***
  Cet indicateur n'est calculé que sur les immigrés, c'est-à-dire sur les personnes nées à l'étranger. Il n'inclut pas les descendants d'immigrés qui acquièrent la nationalité française à leur majorité.
- ***Source :*** *Fichier des naturalisations – SDANF* ***Années :*** *2002 à 2008*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Cet indicateur complète le précédent en fournissant des précisions sur les stratégies personnelles des personnes.
- ***Limites de l'indicateur :***
  Les durées moyennes d'acquisition de la nationalité française diffèrent sensiblement selon qu'il s'agit d'une acquisition par décret ou par mariage. En théorie, la nationalité française peut être demandée après environ 5 ans de résidence en France (après 4 ans de mariage pour les conjoints de Français). En réalité, les exigences de la législation ainsi que les stratégies personnelles rallongent considérablement cette durée de présence en France. Par ailleurs, cet indicateur ne reflète que le résultat d'un processus et ne dit rien sur le nombre de demandes avant acceptation.

(en années)

Pays d'origine	Acquisition par mariage			Acquisition par décret		
	Ancienneté moyenne du mariage			Ancienneté moyenne en France		
	2002	2006	2008	2002	2006	2008
Europe	6,2	8,8	12,9	19,2	18,9	18,3
dont UE à 25	7,0	10,3	14,5	21,5	23,9	25,6
dont Hors UE à 25	5,0	5,5	8,3	15,3	11,6	10,6
Afrique	4,7	5,5	8,5	19,7	19,5	19,8
dont Maghreb	5,2	5,8	9,0	21,0	21,7	22,4
dont Autre Afrique	3,8	4,6	7,3	14,6	13,1	13,0
Asie	4,2	5,7	7,9	16,0	16,2	16,9
Dont Turquie	3,5	4,6	6,9	17,1	18,3	18,7
Amérique, Océanie	5,7	7,5	10,1	16,1	16,5	15,4
TOTAL	5,0	6,2	9,5	18,8	18,8	19,0

Lecture : en 2002, les immigrés originaires d'Europe acquéraient la nationalité française environ 6,2 ans après leur mariage



II. *L'analyse*

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  Les délais de naturalisation sont nettement plus longs pour les décrets que pour les mariages : 19 ans contre 9,5. Les stratégies diffèrent selon l'origine des personnes. Ainsi, ce sont les personnes originaires de l'UE qui attendent le plus longtemps avant d'acquérir la nationalité française. Et réciproquement, ce sont les personnes originaires des autres pays européens qui sont les plus rapides à l'obtenir.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n° 9

VI – INDICATEURS DEMOGRAPHIQUES

Les indicateurs démographiques occupent une place particulière parmi les indicateurs d'intégration. Autant pour les autres indicateurs, il s'agit de comparer les "performances" des immigrés à celles des Français de naissance, autant pour les indicateurs démographiques, les écarts ne peuvent être analysés en termes de progrès et de performances ou au contraire d'échec. Néanmoins, la résorption des écarts entre immigrés et Français de naissance témoigne d'une convergence de comportements, témoin d'assimilation réciproque.

VI. Indicateurs démographiques

- Indices conjoncturels de fécondité selon la nationalité et le lieu de naissance
- Pourcentage de mariages mixtes (en cours de calcul)
- Age moyen au mariage (en cours de calcul)
- Pourcentage de célibataires (en cours de calcul)

En 2008, l'indicateur conjoncturel de fécondité montre un écart d'un peu plus d'un enfant entre les étrangères originaires des pays tiers (2,95) et les Françaises de naissance (1,8). Mais cet écart se résorbe très vite puisque l'indicateur conjoncturel d'activité des Françaises par acquisition nées en France (filles d'immigrés) n'est plus que de 2,03, donc très proche de celui des Françaises de naissance. Ainsi, en une génération, les comportements des enfants d'immigrés et des Françaises de naissance se rapprochent sensiblement.

VI– Indices conjoncturels de fécondité

I. *L'essentiel à savoir :*

- ***Résumé :***
  Ces indices représentent le nombre d'enfants par femmes suivant leur nationalité et leur lieu de naissance.
- ***Définition :***
  Ces indices sont calculés en utilisant la méthode des enfants déclarés au foyer qui consiste à rapporter le nombre d'enfants nés dans l'année et déclarés dans les enquêtes annuelles de recensement aux effectifs par âge des femmes entre 15 et 49 ans.
- ***Source** : Enquête annuelle de Recensement - INSEE **Année** : 2008*
- ***Champ :** France entière, population des ménages, femmes âgées de 15 à 49 ans*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Cet indicateur permet de comparer des comportements des femmes en matière de fécondité. Compte tenu des limites explicitées ci-dessous, il doit être analysé avec beaucoup de précautions et ne prendra sa signification que dans les comparaisons temporelles.
- ***Limites de l'indicateur :***
  Les limites de cet indicateur sont de deux ordres :
  . une sous estimation des taux de fécondité en raison d'une sous déclaration des naissances et parce que certains enfants ne peuvent être rattachés à leur mère;
  . par ailleurs, les études précédentes ont montré une sur estimation des indices conjoncturels de fécondité des femmes immigrées qui retardent l'arrivée des enfants pour donner naissance juste après la migration.

2008	Etranger		Français par acquisition		Français de naissance	Ensemble
	nationalité UE	nationalité Pays Tiers	nationalité à la naissance UE	nationalité à la naissance Pays Tiers		
Né à l'étranger	1,93	2,95	1,6	2,58	1,84	2,51
Né en France (yc DOM COM)	1,40	2,05	1,51	2,03	1,80	1,80
Ensemble	2,65		2,28		1,80	1,88

Lecture : le nombre moyen d'enfants par femmes nées à l'étranger et de nationalité étrangère d'un pays de l'UE est d'1,93 enfant.

II. *L'analyse*

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  En 2008, l'indicateur conjoncturel de fécondité montre un écart d'un peu plus d'un enfant entre les étrangères originaires des pays tiers (2,95) et les Françaises de naissance (1,8). Mais cet écart se résorbe très vite puisque l'indicateur conjoncturel d'activité des Françaises par acquisition nées en France (filles d'immigrés) n'est plus que de 2,03, donc très proche de celui des Françaises de naissance. Ainsi, en une génération, les comportements des enfants d'immigrés et des Françaises de naissance se rapprochent sensiblement.

III. *Pour en savoir plus*

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.ined.fr : La fécondité des immigrées in Population et Sociétés n°400 - Avril 2004

VII – ACCEPTATION PAR LA SOCIETE FRANCAISE

Le processus de l'intégration étant un processus mutuel et les personnes ne pouvant s'intégrer si la société d'accueil ne l'accepte pas, il a été ajouté le domaine "acceptation par la société française".

VII. Acceptation par la société française

- Pourcentage de la population se disant méfiante vis-à-vis des étrangers ou des immigrés

En 2008, seulement 4% de la population se déclarait méfiante vis-à-vis des étrangers et des immigrés, contre respectivement 13 et 12% en 1990 et 1999. Au-delà de ce pourcentage très bas, qui s'explique aussi par les réticences des personnes à s'avouer méfiantes, son évolution dans le temps montre aussi un niveau de tolérance plus élevé aujourd'hui qu'hier.

VII– Pourcentage de la population se disant méfiante vis-à-vis des immigrés ou des étrangers

IV. L'essentiel à savoir :

- ***Résumé :***
  Cet indicateur représente la part de la population se disant méfiante vis-à-vis des immigrés ou des étrangers.
- ***Définition :***
  La question était libellée ainsi : Sur cette liste figurent différentes catégories de gens. "Voulez-vous m'indiquer s'il y en a que vous n'aimeriez pas avoir comme voisins ?" *Parmi les réponses proposées figurait l'item* "des travailleurs immigrés ou des étrangers"
  Source : *European Values Survey – IEP Grenoble* ***Année*** *: 2008*
- ***Pertinence au regard de l'enjeu illustré :***
  Cet indicateur est un indicateur de tolérance des étrangers et des immigrés plutôt que d'acceptation par la société d'accueil. Plus le taux sera élevé et plus il sera difficile pour les immigrés de s'installer et de s'intégrer en France.
- ***Limites de l'indicateur :***
  Les personnes interrogées peuvent montrer quelques réticences à donner leur avis. Et ces réticences peuvent évoluer dans le temps en fonction du climat du moment.

	1981	**1990**	**1999**	**2008**
% de la population méfiante vis-à-vis des étrangers ou des immigrés	6%	13%	12%	4%

Lecture : en 1981, 6% de la population française disait ne pas aimer avoir des étrangers ou des immigrés comme voisins

V. L'analyse

- ***Résultats observés par rapport aux thèmes abordés par l'indicateur :***
  En 2008, seulement 4 % de la population disait craindre le voisinage de travailleurs étrangers ou immigrés contre respectivement 13 % et 12 % en 1990 et 1999. Il s'agit d'un indicateur qui fluctue beaucoup mais qui reste à un niveau relativement bas. Même si on peut émettre des réserves quant à la bonne foi des personnes interrogées, il n'en reste pas moins vrai que ces mêmes personnes sont beaucoup plus nombreuses à avouer craindre les gitans (24%), les alcooliques (34%), les drogués (38%), les extrémistes (26%) et même les musulmans (8%).

VI. Pour en savoir plus

- ***Liens, sites producteurs et bibliographie :***
  http://www.immigration.gouv.fr/: Infos migrations n°11
  La France à travers ses valeurs, ouvrage dirigé par Pierre Bréchon et Jean-François Tchernia, Armand Colin, Paris, 2009

Annexe 1 : Les principales sources mobilisées

L'Enquête Emploi en Continu (EEC) est une enquête trimestrielle qui a pour champ l'ensemble des logements dits « ordinaires », c'est-à-dire les résidences principales à caractère non collectif. L'ensemble des personnes de 15 ans et plus vivant dans ces logements ordinaires sont interrogées. En 2008, près de 290 000 individus ont été interrogés dont 9 % d'immigrés et 9,5 % de descendants d'immigrés.

L'enquête Logement est une enquête ayant lieu tous les 4 à 6 ans et ayant pour champ les seuls logements ordinaires, à l'exclusion des logements collectifs tels que les foyers, internats ou casernes, et des habitations mobiles. Seule la personne de référence du ménage est interrogée. En 2006, 85 000 ménages ont été interrogés, dont 14 % ayant une personne de référence immigrée et 6 % ayant une personne de référence descendante d'immigrés.

Le recensement de la population est désormais réalisé par enquête annuelle. Chaque année, l'échantillon interrogé représente 8% des personnes résidant en France, soit environ 5 000 000 de personnes. Les résultats sont obtenus à partir du cumul des informations collectées lors de 5 enquêtes de recensement (soit environ 26 000 000 de personnes) et calés sur l'année médiane des 5 échantillons utilisés. Ainsi, les résultats au 1er janvier 2006 mobilisent les enquêtes annuelles de recensement des années 2004 à 2008.

L'enquête Revenus fiscaux et sociaux (ERFS) consiste en un appariement statistique du fichier de l'enquête Emploi en continu (données du 4e trimestre de l'année N) avec les fichiers fiscaux (déclarations des revenus) de la direction générale des Finances publiques (DGFiP) de l'année N et les données sur les prestations perçues au cours de l'année N et collectées auprès de la caisse nationale des allocations familiales (CNAF), de la caisse nationale de l'assurance vieillesse (CNAV) et de la caisse centrale de la mutualité sociale agricole (CCMSA). L'enquête Revenus fiscaux et sociaux permet de déterminer quels sont les types de revenus perçus par le ménage. Cette opération annuelle s'appuie sur les déclarations fiscales d'un échantillon représentatif de 36 000 ménages issus de l'enquête Emploi en continu (EEC) du 4e trimestre de l'année N.

Le système d'information sur les nouvelles entreprises (SINE) est un dispositif permanent d'observation des entreprises nouvellement créées. L'enquête SINE est basée sur un échantillon d'entreprises créées ou reprises au cours du premier semestre. Ces entreprises sont suivies pendant cinq ans à travers trois interrogations : la première dans les premiers mois qui suivent leur création, la seconde après trois ans d'activité et la troisième après cinq ans. En 2006, 50 000 nouvelles entreprises ont été interrogées, dont 12 % étaient créées par des étrangers.

Le panel d'élèves entrés en 6e en 1995 comprend 17 830 élèves nés le 17 d'un mois (hors mars, juillet et octobre) qui étaient à cette date scolarisés en 6e ou en section d'éducation spécialisée dans un collège public ou privé de France métropolitaine. Il permet d'observer les trajectoires scolaires des élèves au fur et à mesure de leur déroulement ainsi que les résultats aux examens. Le panel 2007 a été renforcé pour permettre des résultats plus précis sur les populations minoritaires comme celles des enfants d'immigrés. Il comprend 35 000 élèves.

L'Enquête Santé et Protection sociale est réalisée par l'IRDES depuis 1988. Elle produit tous les deux ans des données sur l'état de santé, la couverture maladie et le recours aux soins de la population en fonction de ses caractéristiques sociales. Elle est menée auprès d'un échantillon de 8 000 ménages d'assurés sociaux en ménages ordinaires (c'est-à-dire, hors communautés et sans domiciles), soit 22 000 personnes. Elle est représentative de plus de 96 % de la population vivant en France métropolitaine.
Les questions relatives à la couverture santé, le renoncement aux soins et la consultation de médecins généralistes regroupent environ 7 000 réponses dont 5% de Français par acquisition et 5% d'étrangers.

Nombre de répondants par question :

2008	Renoncement	CMU-C	Médecin généraliste
Nés français	6 206	6 527	5 557
Français par acquisition	335	351	276
Etrangers	297	309	262
Ne sait pas	12	11	11
Ensemble	6 850	7 198	6 106

Les enquêtes génération du CEREQ sont des enquêtes longitudinales sur les premières années qui suivent la sortie de la formation initiale. Elles ont pour objet d'analyser les premières années de vie active des jeunes. L'enquête « Génération 2004 », menée au printemps 2007, a concerné 65 000 jeunes parmi les 705 000 sortis pour la première fois de formation initiale en 2004. Les résultats présentés sont issus de l'exploitation d'un échantillon nationale de 35 000 individus de tous niveaux de formation.

	Nombre de répondants	Poids dans l'ensemble des répondants
Deux parents immigrés Maghreb	1 623	4,8%
Un parent immigré Maghreb	478	1,4%
Deux parents immigrés Autre Afrique	419	1,2%
Un parent immigré Autre Afrique	126	0,4%
Deux parents immigrés Europe Sud	581	1,7%
Un parent immigré Europe Sud	837	2,5%
Deux parents immigrés Autres	646	1,9%
Un parent immigré Autres	479	1,4%
Parents français de naissance	2 866	84,6%
Ensemble	33 655	100,0%

L'enquête European Values Survey (EVS) est une grande enquête sur les valeurs européennes. Elle a été mise en place en 1981 et renouvelée régulièrement tous les 9 ans depuis cette date. Son objectif est d'analyser les mutations des sociétés en Europe sur le long terme. Une quarantaine de pays ont participé à celle de 2008. La thématique de l'immigration est apparue en 1999. La partie française de cette enquête est administrée par un groupe d'enseignants et de chercheurs réunis dans l'association ARVAL, avec l'appui de l'Institut d'études politiques de Grenoble, sous la direction de Pierre Bréchon et Jean-François Tchernia. L'enquête sur le terrain a été réalisée de mai à août 2008, et a porté sur 3 071 personnes résidant en France métropolitaine, âgées de 18 ans et plus (dont 150 étrangers).

Annexe 2 : Les membres du groupe de travail et des contributeurs

INSEE : Catherine Borrel, Magda Tomasini, François Lebeaupin

DARES : Mahrez Okba

DREES : Stéphanie Dupays

DEPP : Jean-Paul Caille, Chantal Brutel

HCI : Caroline Bray

OCDE : Thomas Liebig

SG-CIV : Corinne Chevalier, Nadège Couvert

IRDES : Paul Dourgnon

CEREQ : Stéphane Jugnot

DAIC : Patricia Renoul, Marie Dalberto-Hussenot

DSED : Jean-Patrick Bernard, Nicole Cadenel, Yannick Croguennec

Ministère de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration
Secrétariat Général à l'immigration et à l'intégration

Décembre 2010